

Atelier des territoires Midi Pyrénées



Feuille de route

06 avril 2016

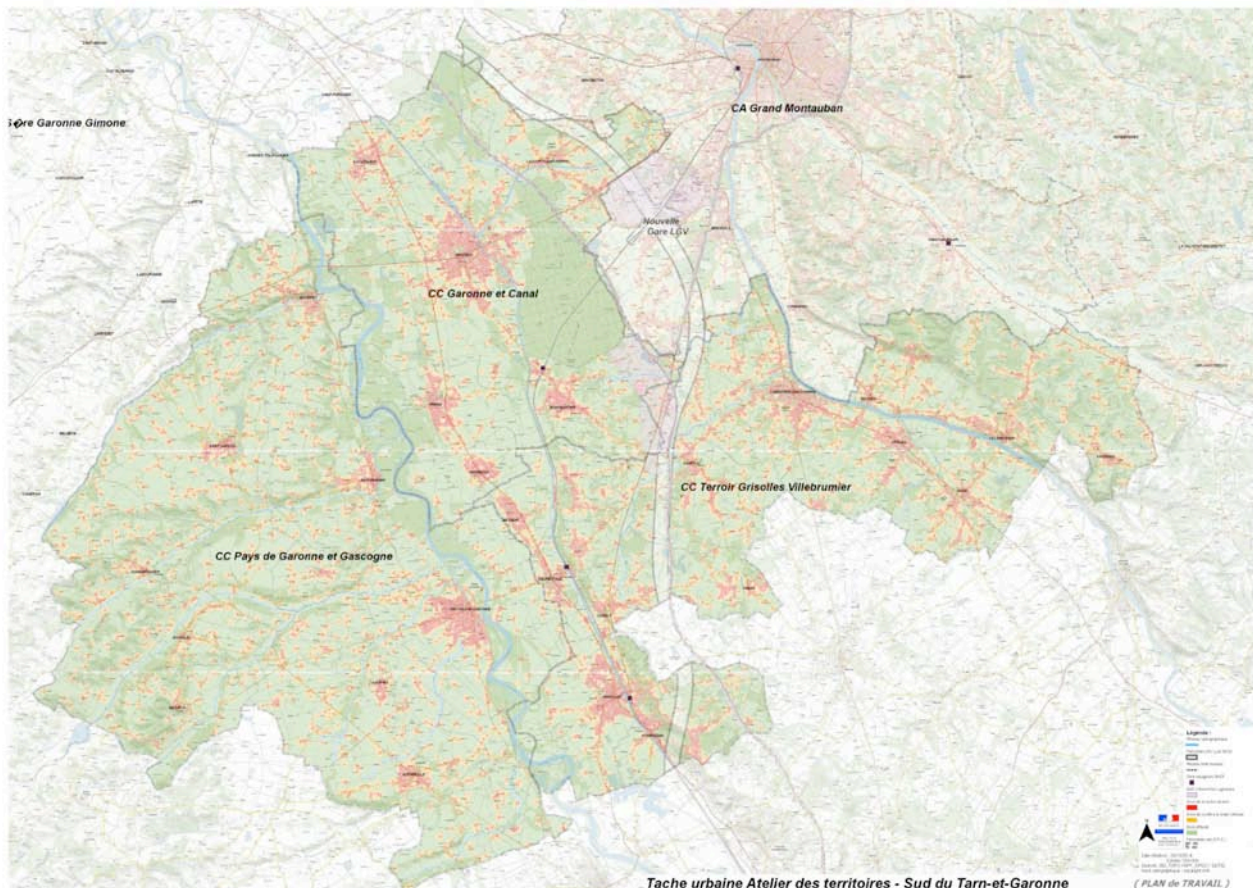




Sommaire

Préambule	p3
Partie 1 / Du constat aux défis	p5
Éléments de lecture du territoire	
Le constat / l'intuition	
Les défis à relever	
Partie 2 / La stratégie par axe et les actions prioritaires	p10
Axe 1 / Terroir «entre terre et eau» (paysage)	
Axe 2 / Un cadre de vie valorisé (mobilité)	
Axe 3 / Des centres-bourgs revitalisés & animés (urbanisme et logement)	
Axe 4 / Renouveau économique (économie)	
Partie 3 / Mise en œuvre	p27
Les principes transversaux	
Organisation de la gouvernance	
Partie 4 / Synthèse	p29
Partie 5 / Fiches actions	p30

Préambule



L'atelier des territoires est une démarche du Ministère du Logement, de l'égalité des Territoires et de la Ruralité, ayant pour objectif, sur des territoires à forts enjeux, d'engager les acteurs locaux et les services de l'État dans un processus de projet, au travers d'ateliers animés par une équipe pluridisciplinaire d'experts.

Le territoire bénéficiaire de cette démarche en Midi-Pyrénées se situe entre Montauban et Toulouse, sur un périmètre soumis à une forte pression urbaine, du fait du phénomène de métropolisation.

Il concerne trois communautés de communes :

- Terroir Grisolles Villebrumier (CCTGV)
- Pays Garonne et Gascogne (CCPGG)
- Garonne Canal (CCGC).

L'équipe d'experts est composée des bureaux d'études Passagers des Villes, Chronos et Citec.

Les étapes de l'Atelier des territoires :

1. Séminaire de lancement le 6 février 2015, sous la présidence de Mme Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ;
2. Atelier 1 le 20 février 2015, précédé d'une visite du territoire la veille ;
3. Atelier 2 le 29 mai 2015
4. Zooms sur le territoire en inter-atelier les 7 et 8 juillet 2015
5. Journée de travail préparatoire à l'atelier 3 le 24 septembre 2015
6. Réunion inter-atelier sur le tourisme le 8 octobre 2015
7. Atelier 3 le 5 novembre 2015 : les élus des trois communautés de communes se sont retrouvés pour valider la stratégie élaborée à l'issue des deux premiers ateliers et travailler à sa déclinaison opérationnelle en déterminant les actions de la feuille de route.
8. Sous-groupes de travail sur les fiches-actions par axe stratégique, les 4, 7, 9 et 10 décembre 2015
9. Présentation et validation de la feuille de route le 22 janvier 2016
10. Séminaire régional de restitution le 11 avril 2016

Lancement de la démarche - 06 février 2015 - Dleupentale



Visite de site avec les élus - 19 février 2015 (ici à Labastide St Pierre)



Atelier 1 - 20 février 2015



Atelier 1 - 20 février 2015



Atelier 2 - 29 mai 2015



Inter atelier - juillet 2015



Atelier 3 - 05 novembre 2015



Validation de la feuille de route - 22 janvier 2016



Atelier des territoires en Midi Pyrénées - Feuille de route - Avril 2016

Partie 1 – Du constat aux défis

Éléments de lecture du territoire

Un territoire de passage

Une structuration du territoire par des corridors Nord / Sud

Pas ou peu de mobilité alternative à la voiture dans le territoire

Pas ou peu de liens physiques est-ouest

Un développement des emplois sous dépendance de Toulouse et Montauban



Un territoire d'agriculture lié à l'eau et à la terre

Une économie agricole forte

Un paysage fortement structuré par les voies d'eau



Des formes villageoises fortement liées aux transports

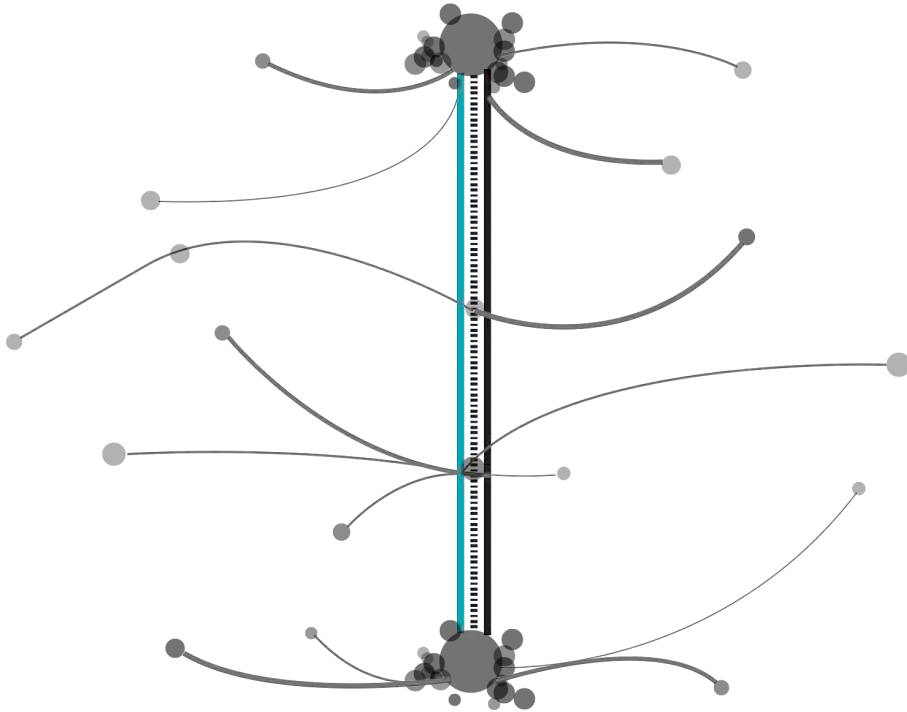
Rapidité de la croissance urbaine

Identité rurale

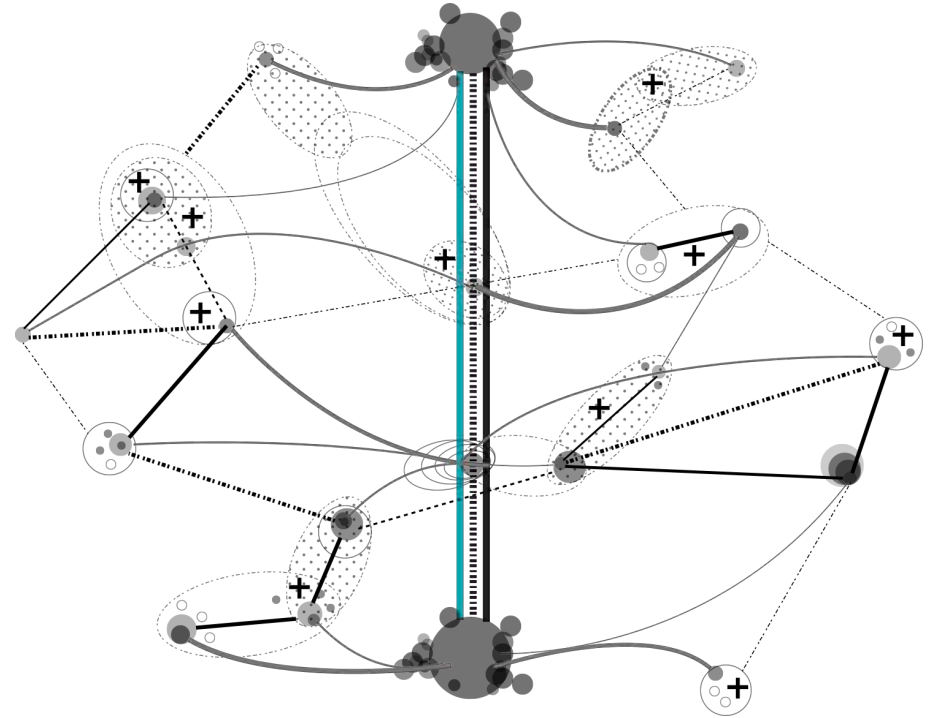
Corridor le long de la RD813 sous pression / risque de continuum urbain



I - du constat aux défis



Une structuration du territoire par des corridors Nord / Sud qui facilitent l'évasion quotidienne



Renforcer les attractions locales pour limiter l'évasion quotidienne

Le constat / l'intuition

Un territoire hors sol

Le territoire entre Pompignan et Montbartier est un territoire de croissance démographique rapide : sa population a doublé en 10 ans en raison de la proximité des agglomérations de Toulouse et Montauban. Ce développement, souvent sous forme pavillonnaire pendant que les centres-bourgs se vident peut être qualifié de «hors-sol» dans la mesure où les nouveaux arrivants travaillent et consomment à l'extérieur du territoire. Ce dernier est plutôt vécu comme un territoire de départ et non comme un point de destination.

Pour autant, les élus considèrent le territoire comme rural, ancré sur une géographie et une histoire que les dernières décennies ont fait oublier. L'ADN du territoire est lié à ses cours d'eau, à la richesse de sa production agricole

en lien avec d'autres territoires (régionaux, nationaux voire internationaux). Pour l'avenir, préserver cette richesse qui redevient un potentiel d'attraction sera un enjeu majeur.

C'est de cet ancrage fort qu'il faut partir pour maintenir et renforcer le plaisir de vivre sur ce territoire dans les prochaines décennies, mais aussi construire une complémentarité assumée avec les agglomérations de Toulouse et de Montauban. En partant d'une lecture vivante du paysage formé par les cours d'eau et leurs affluents, de la plaine fertile qu'ils ont fait naître et des villages qui parsèment la campagne pour écrire une figure territoriale simple.

Ré-énergiser le territoire

Renforcer les attractions locales !

Il s'agit d'écrire une nouvelle figure territoriale vivante et qui installe dans le quotidien une réalité forte pour maintenir la forme des villages, éviter la conurbation, favoriser le maintien et le développement d'une agriculture plus locale, retisser par une démultiplication des cheminements des liens entre les villes et les villages, tous modes de déplacements confondus.

Cette richesse doit progressivement permettre de faire de ce territoire, plus un lieu de destination qu'un lieu de départ pour les habitants, les touristes, les entrepreneurs... Ré-énergiser le territoire, c'est donner envie de venir y habiter et d'y rester, c'est redonner une accroche au sol.

Les défis à relever

- **Travailler sur un territoire solidaire et fort vis-à-vis de Toulouse et Montauban par l'affirmation de ses spécificités**

Développer un positionnement stratégique de « campagne active » en complément des offres métropolitaines.

Il s'agit de préempter le champ de la « campagne active » dans le concert métropolitain. Ni concurrence ni effacement mais un positionnement « marketing » fort, basé sur une réalité incontestable.

Faire de ces potentiels aujourd'hui isolés et donc non visibles une force et un atout commun crédible et valorisable par la solidarité et la communauté d'actions du territoire.

Permettre à d'autres (territoires et acteurs) de s'y greffer, de compléter un dispositif ouvert et collaboratif à une large échelle (projet en « open source » : mettre en réseau les ressources, les initiatives, les forces vives, ... aux différentes échelles du territoire).

Un territoire qui rend de réels services à une échelle large, comme auparavant avec l'agriculture locale nourricière, demain avec une qualité de vie, de loisirs, de sociabilité forte.

- **Travailler sur ce qui fait vivre le territoire, dans ses liens sociaux, ruraux, urbains par la redécouverte du plaisir des centre bourgs**

Préserver la vie de village autour de places animées, d'offre de services, de commerces, de logements et de travail afin de renforcer le lien social.

Connaître, participer, faire vivre la vie villageoise de son lieu d'habitation, c'est l'enjeu de la dynamisation des centres bourgs pour créer une offre de logements alternative au pavillonnaire, une proximité des services et commerces renouvelée, une facilité de vie par la proximité y compris des emplois.

C'est aujourd'hui proposer des alternatives crédibles visibles sur d'autre territoire en sortant des sentiers battus de l'urbanisme de la fin du 20^e siècle fait de « zones », lotissements, ... qui ne correspondent en rien aux spécificités du territoire ni aux aspirations des nouveaux habitants mais également de la population actuelle vieillissante ou des jeunes actifs.

- **Travailler sur l'agilité du territoire pour favoriser les nouvelles mobilités, les nouveaux modes d'habiter, de nouvelles pratiques sociales et de nouvelles formes de travail par la mise en œuvre de pratiques émergentes**

Franchir une marche vers les attentes de demain (et pas celles d'avant-hier) sur les mobilités alternatives à la voiture, sur les logements autres que les lotissements, sur une offre de travail autre qu'en ZA ou ZI, ... prêter attention aux « signaux faibles » du changement afin de prendre le train avant qu'il ne soit trop tard.

Les intérêts se rejoignent entre nouveaux actifs, populations vieillissantes et jeunes en quête de logements et d'emplois :

- un logement de qualité, pratique, à faibles charges, proche des services (publics, de transports, de commerces, de terrasses conviviales),
- une mobilité respectueuse de l'environnement mais non contraignante, accessible à tous et abordable et ce depuis son propre logement en alternative de plus en plus crédible à la possession automobile,
- des emplois proches et diversifiés pour permettre l'éclosion de parcours professionnels, voire de création d'entreprise,
- des offres de services diversifiés, voire de haut niveau (formation, culture, soins, ...) pour éclore, se perfectionner, se divertir ou apprendre à tout âge.

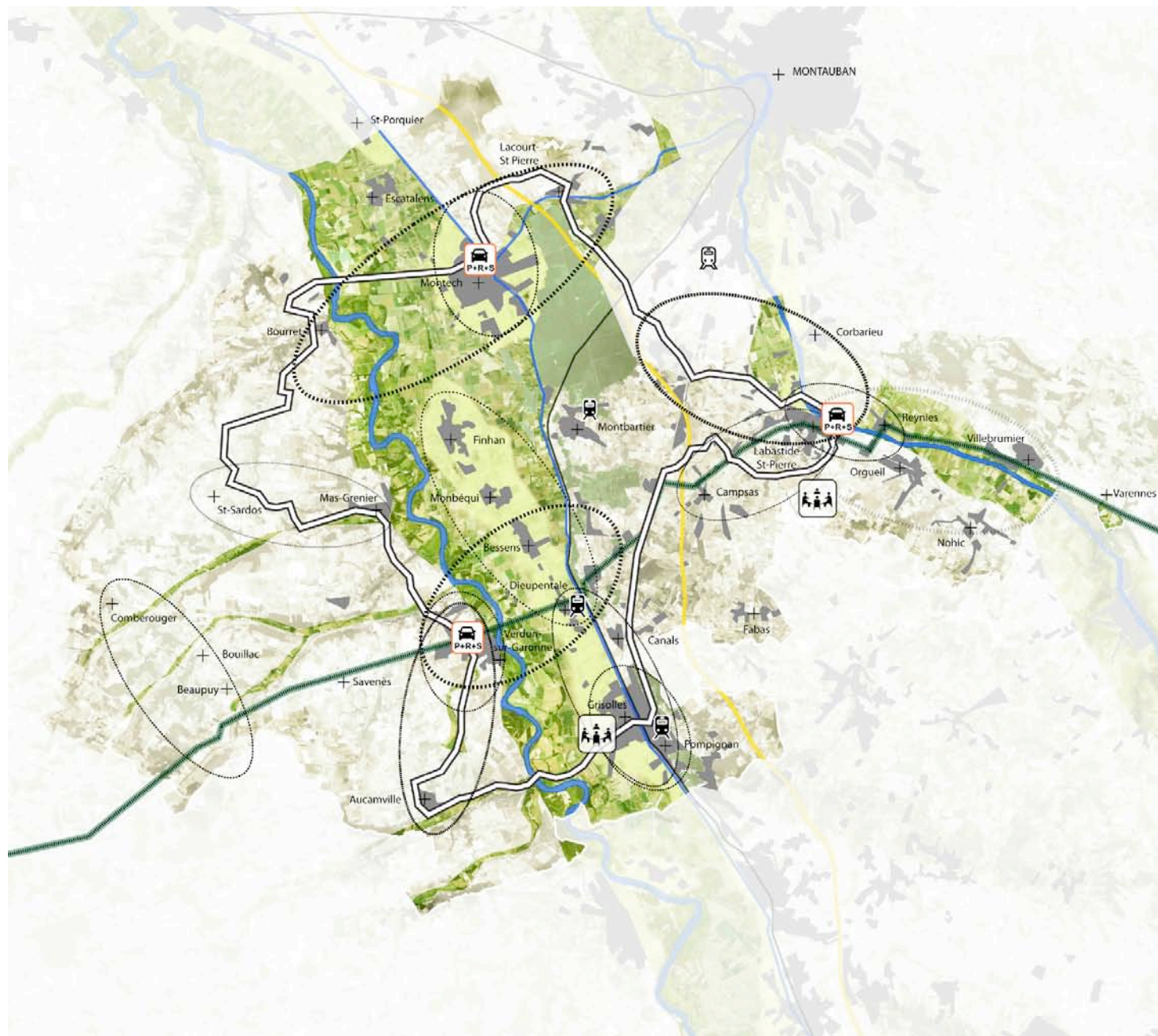
Ces défis à relever se traduisent par 4 axes :

Axe 1- un terroir «entre terre et eau»

Axe 2- un cadre de vie valorisé

Axe 3- des centres bourg revitalisés et animés

Axe 4- un renouveau économique.



-  Terroir entre terre et eau (du centre de Toulouse jusqu'à l'océan?)
-  Préserver le chapelet de villages au coeur des paysages et coordonner le développement urbain
-  Ré-enchanter la vie villageoise par de nouveaux usages
-  Organiser le développement selon les spécificités de chaque commune
-  Maitriser son développement et porter une ambition commune
-  Développer des programmes innovants
-  Développer les innovations servicielles en lien avec la mobilité
-  Boucle de transport
-  Axes de projet modes doux est-ouest
-  Gare ferroviaire existante
-  Gare TGV en projet

Objectif

Un territoire coordonné, solidaire, innovant





Partie 2 - la stratégie par axe et les actions prioritaires

Au préalable

Vers un projet de territoire commun

Lors de la séance de validation de la feuille de route avec les élus, le principe de transversalité a été affirmé entre les enjeux de mobilité, d'urbanisme, d'économie, d'environnement... Concrètement, les actions d'urbanisme devront être coordonnées avec celles de mobilité, les équipements du territoire devront tous être accessibles en TAD...

Pour répondre à cet enjeu fort de transversalité, les élus ont souhaité, dans le cadre de cette feuille de route, inscrire leur engagement dans l'indispensable élaboration d'un projet de territoire commun qui coordonne le développement et mette en commun les démarches et projets existants y compris avec les territoires voisins. Ce projet de territoire tiendra compte des infrastructures, des équipements, des services pour répondre aux besoins futurs en cohérence avec les documents de planification.

Moyens humains et financiers

Les élus ont souhaité, dans le cadre de cette feuille de route, attirer l'attention sur les moyens humains et financiers nécessaires pour le pilotage des actions prioritaires pour lesquelles les collectivités ne sont pas encore outillées.

Temporalité

Les dates annoncées pour chaque action sont des dates indicatives de lancement des actions. Elles devront être adaptées en fonction des moyens humains et financiers disponibles.

Axe 1 - Terroir «entre terre et eau» (paysage)

LA STRATÉGIE DÉVELOPPÉE

Ancrer le développement sur des réalités géographiques et paysagères à travers un espace entre Toulouse et Montauban aux usages récréatifs, touristiques, agricoles, de déplacement ...

La présence de deux cours d'eau sur un territoire est très spécifique. Ils ont produit une richesse des sols, une générosité de la terre. Le PPRI a, quant à lui, permis de préserver la vallée de l'urbanisation continue. L'idée est de permettre sur un espace entre le Tarn et la Garonne que se côtoient des usages récréatifs, touristiques, agricoles et de déplacement. Cette ambition articule entre eux des aménagements ponctuels et peu coûteux et des actions simples à mettre en œuvre :

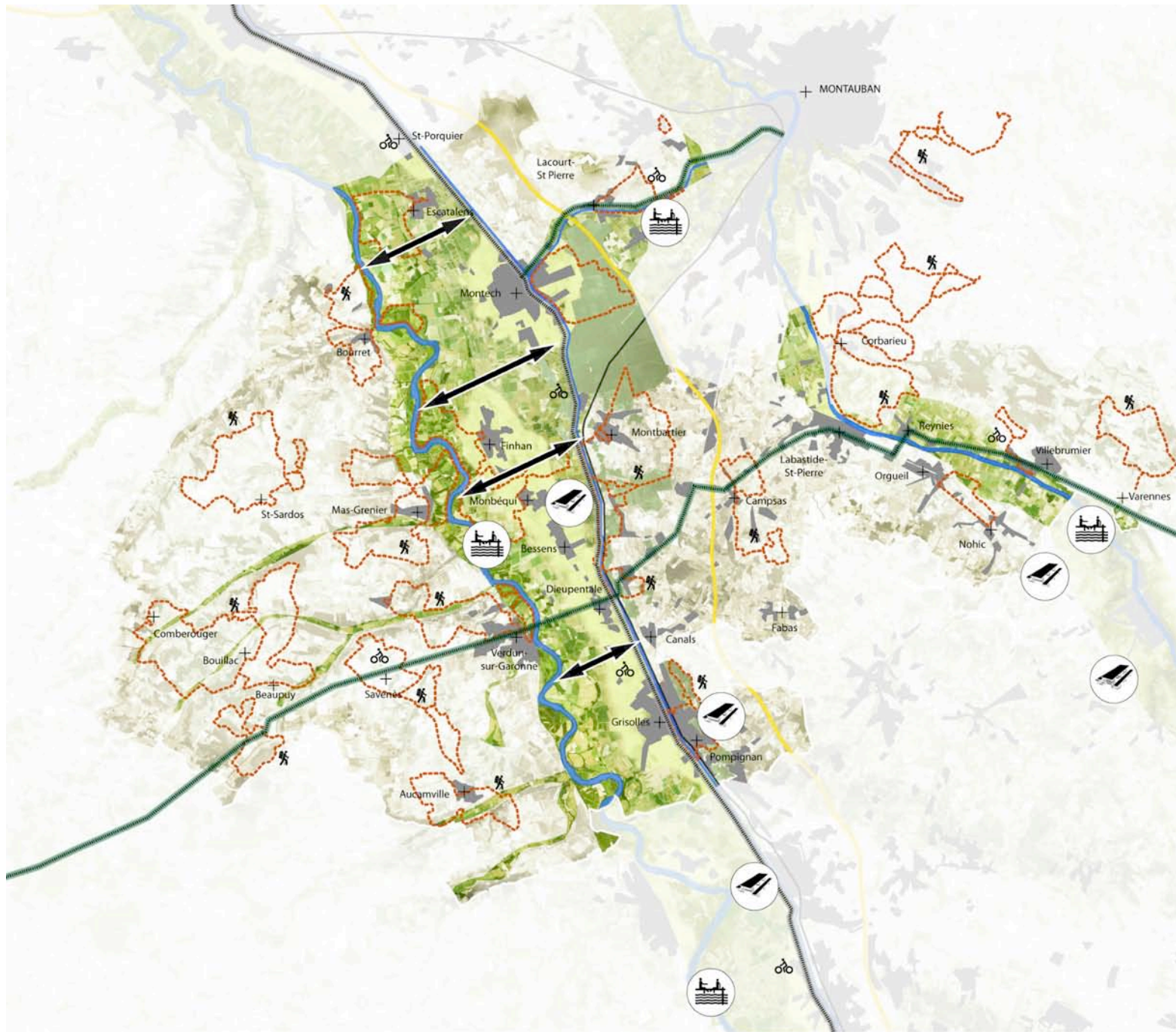
- **relier les itinéraires doux** qui existent pour irriguer ce territoire. De nombreuses boucles de randonnées pédestres existent mais ne sont pas reliées entre elles. Les boucles vélos restent assez isolées, quelques petits segments suffiraient à tisser un réseau continu et dense.

- **aménager sur l'eau** avec des points d'observations ou de détente (pontons par exemple).








- **aménager la plaine** : installer des bancs pour admirer le paysage, tondre une pelouse pour créer un passage.

- **révéler des continuités paysagères et agricoles** : valoriser quelques parcelles avec des méthodes culturelles innovantes, permettre aux habitants de s'intéresser à l'agriculture locale en réservant quelques parcelles pour s'y promener.

- **mettre en réseau les offres touristiques et de loisirs.**



Un terroir « entre terre et eau »

-  Terroir entre terre et eau (du centre de Toulouse jusqu'à l'océan?)
-  Axes existants modes doux nord-sud
-  Axes de projet modes doux est-ouest
-  Sentiers pédestres existants
-  Aménager la plaine
-  Aménager sur l'eau
-  Relier les itinéraires doux

Objectif

Réancrer le développement sur les réalités géographiques et paysagères



Axe 1 - Terroir «entre terre et eau» (paysage)

LES ACTIONS PRIORITAIRES A TRES COURT TERME (2016)

- créer une mise en connexion des itinéraires doux (fiche action n°1.1)
- recenser dans le même temps les projets en cours et les points d'intérêt patrimoniaux, bâtis, paysagers, architecturaux, voire écologiques (fiche action n°1.2 et 1.3)
- associer le monde agricole à la démarche de valorisation paysagère (fiche action n°1.4)
Possibilité d'inscrire cette démarche dans l'appel à manifestation d'intérêt Paysage Garonne

LES ACTIONS PRIORITAIRES A MOYEN TERME (2017-2018)

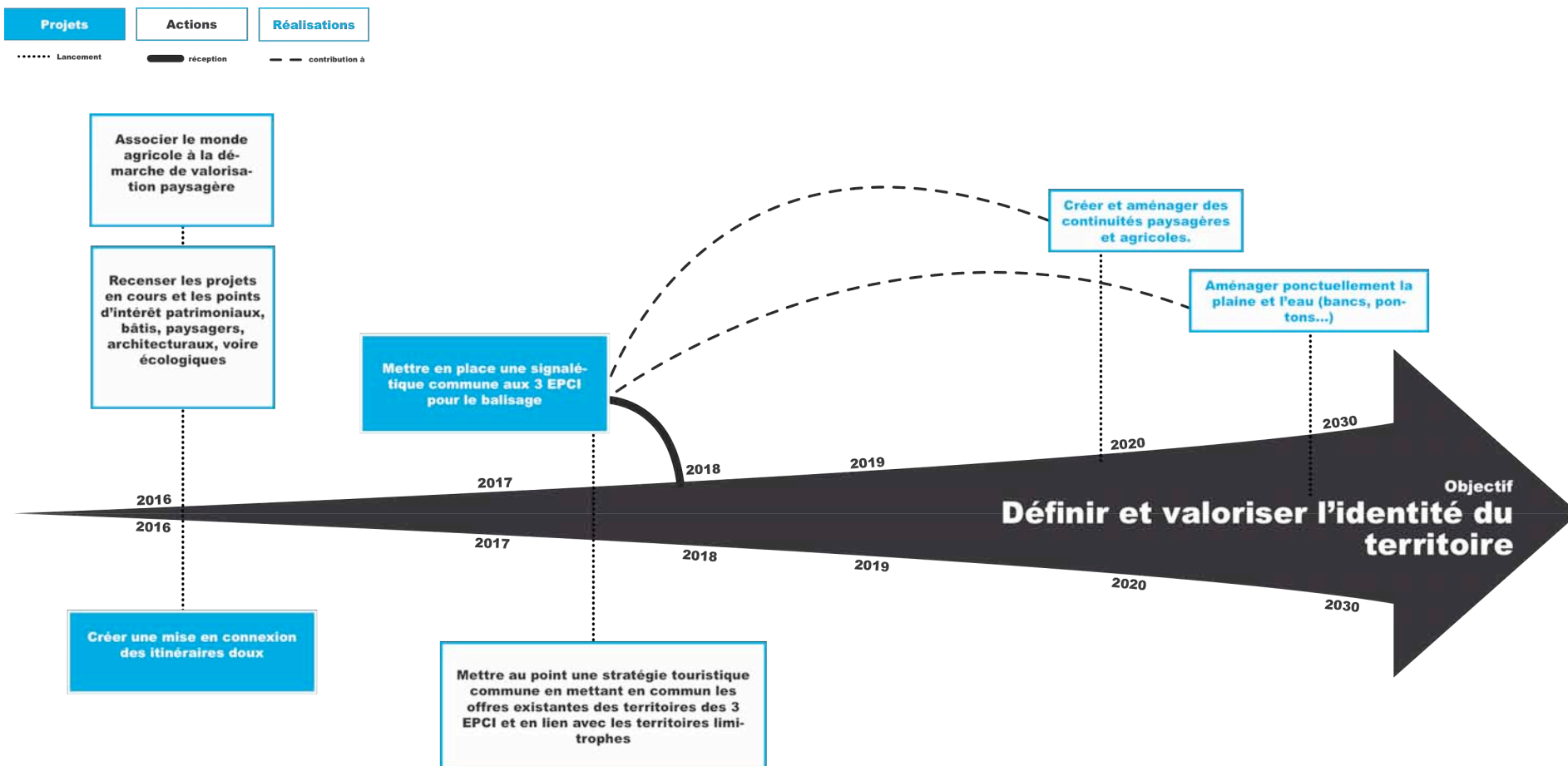
- mettre en place une signalétique commune aux 3 EPCI pour le balisage des chemins de randonnées (fiche action n°1.5)
- et dans le même temps,
- mettre au point une stratégie touristique commune en mettant en commun les offres existantes des territoires des 3 EPCI et en lien avec les territoires limitrophes

LES ACTIONS PRIORITAIRES A LONG TERME (2020-2030)

- aménager ponctuellement la plaine et l'eau (bancs, pontons...)
- créer et aménager des continuités paysagères et agricoles.

* action faisant l'objet d'une fiche-action

2 - stratégie par axe & actions prioritaires



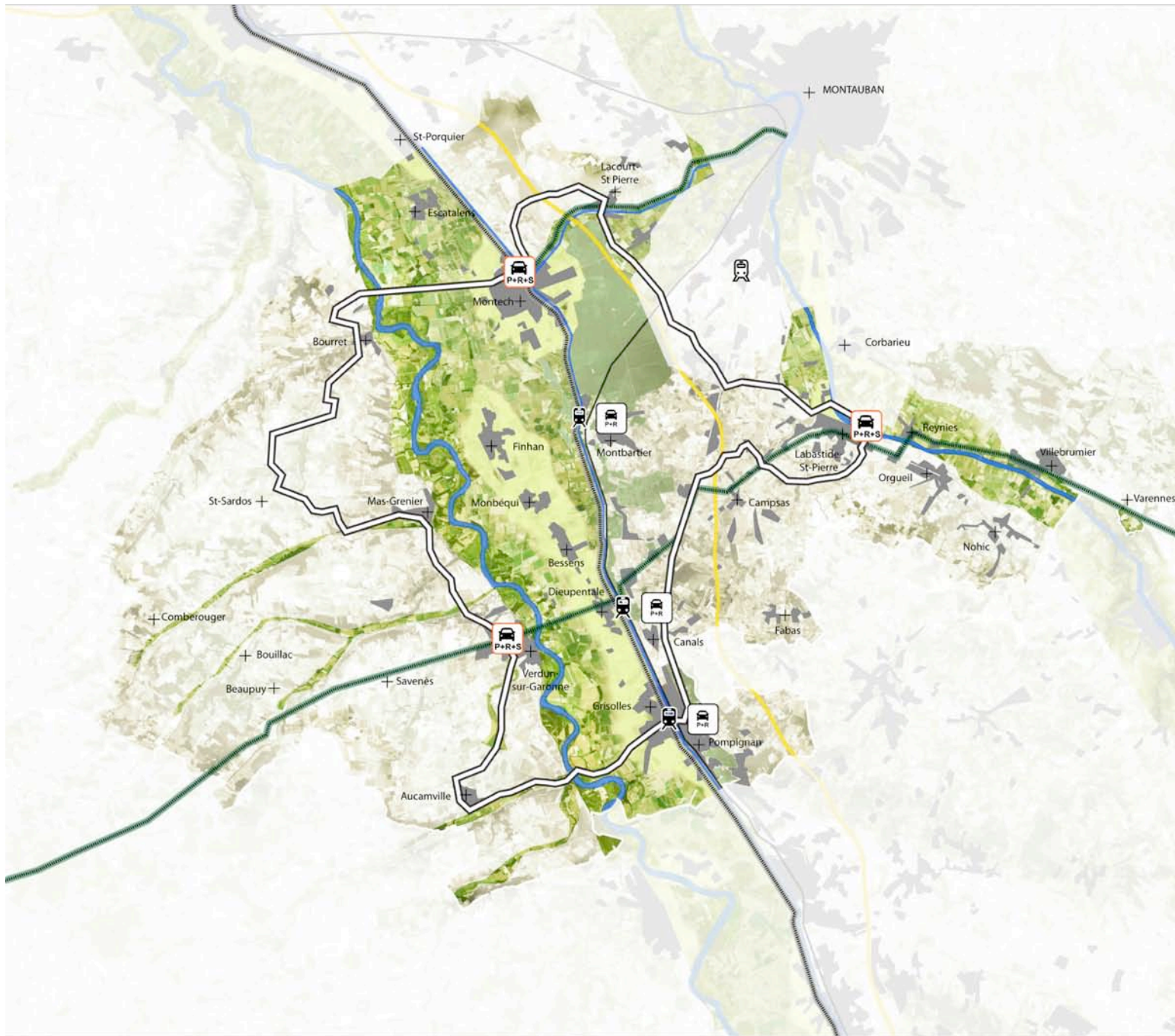
Axe 2 - Un cadre de vie valorisé (mobilité)

LA STRATÉGIE DÉVELOPPÉE

Offrir des modes de déplacement légers, modulables, éphémères, adaptables et des innovations servicielles en lien avec les mobilités

Les infrastructures de transport dans le territoire (train et autoroute particulièrement) facilitent aujourd'hui le départ de la population quotidiennement vers l'extérieur : en général vers les deux agglomérations de Montauban et Toulouse. Le challenge est double : d'une part changer le regard sur les points de mobilité (gares, parking relais) non plus comme des lieux de départ, mais des lieux d'arrivée à même de rendre service aux usagers; d'autre part offrir des alternatives crédibles à la voiture pour se déplacer dans le territoire, particulièrement d'est en ouest à travers des modes de déplacement légers, modulables, éphémères et adaptables. Plusieurs actions conjointes pourraient être mises en œuvre à cette fin :

- **renforcer les pratiques collaboratives liées à la mobilité** : co-voiturage, autopartage, parking relais...
- **profiter des lieux de mobilité pour proposer des services aux usagers** : points relais, AMAP, drive fermier, consignes, ...
- **mettre en place une boucle de transport** s'appuyant sur des modes déplacements innovants **et un axe mode doux** pour permettre d'aller d'un village à un autre et de traverser d'est en ouest le territoire
- **changer le regard sur les gares** comme lieux de destination et non plus de départ en proposant des usages et des services innovants aux voyageurs et touristes : lieux d'expérimentation dans les bâtiments des gares, espaces de coworking, services, commerces, ...
- **étendre le transport à la demande** à l'intégralité du territoire d'étude.



Un cadre de vie valorisé

-  Boucle de transport
-  Parking Relais existants
-  Développer les innovations servicielles en lien avec la mobilité
-  Axes existants modes doux nord-sud
-  Axes de projet modes doux est-ouest
-  Gare ferroviaire existante
-  Gare TGV en projet

Objectif

Donner une bonne raison de ne pas prendre sa voiture



Axe 2 - Un cadre de vie valorisé (mobilité)

LES ACTIONS PRIORITAIRES A TRES COURT TERME (2016)

- la création d'une commission mobilité commune aux 3 EPCI (fiche action n°2.1), lieu de débat commun pour une mise en cohérence des offres selon un principe de solidarité et de non concurrence

Possibilité d'inscrire cette démarche dans la démarche TEPcv déjà engagé sur la CCTGV

LES ACTIONS PRIORITAIRES A MOYEN TERME (2017-2018)

- la mise en connexion et en valeur des itinéraires de randonnées pédestre et cyclable existants ou en projet (fiche action n°2.2)

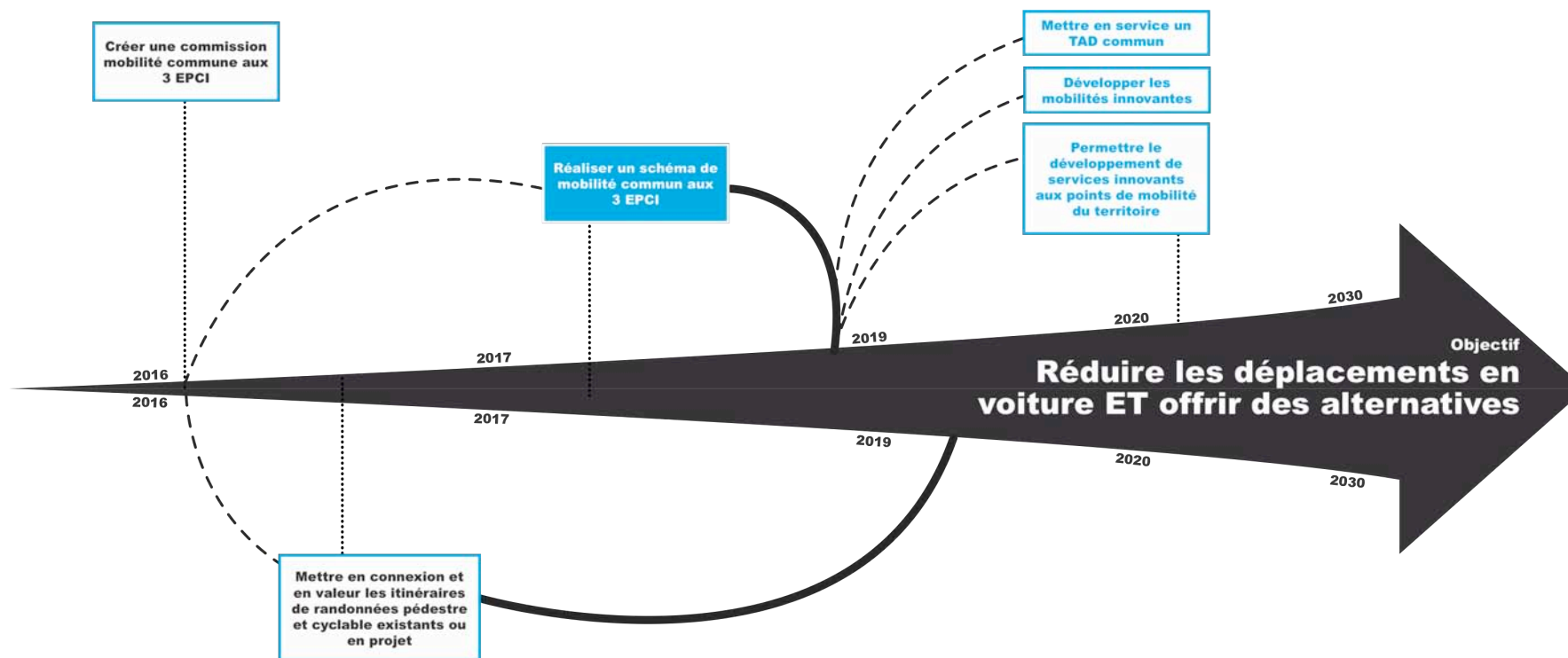
- la réalisation d'un schéma de mobilité commun au 3 EPCI (fiche action n°2.3)

LES ACTIONS PRIORITAIRES A LONG TERME (2020-2030)

- la mise en service d'un TAD commun (fiche action n°2.4), le développement de mobilités innovantes (fiche action n°2.5) et d'offres de services innovants aux usagers aux points de mobilité du territoire (gares, P+R ...) (fiche action n°2.6)

* action faisant l'objet d'une fiche-action

2 - stratégie par axe & actions prioritaires



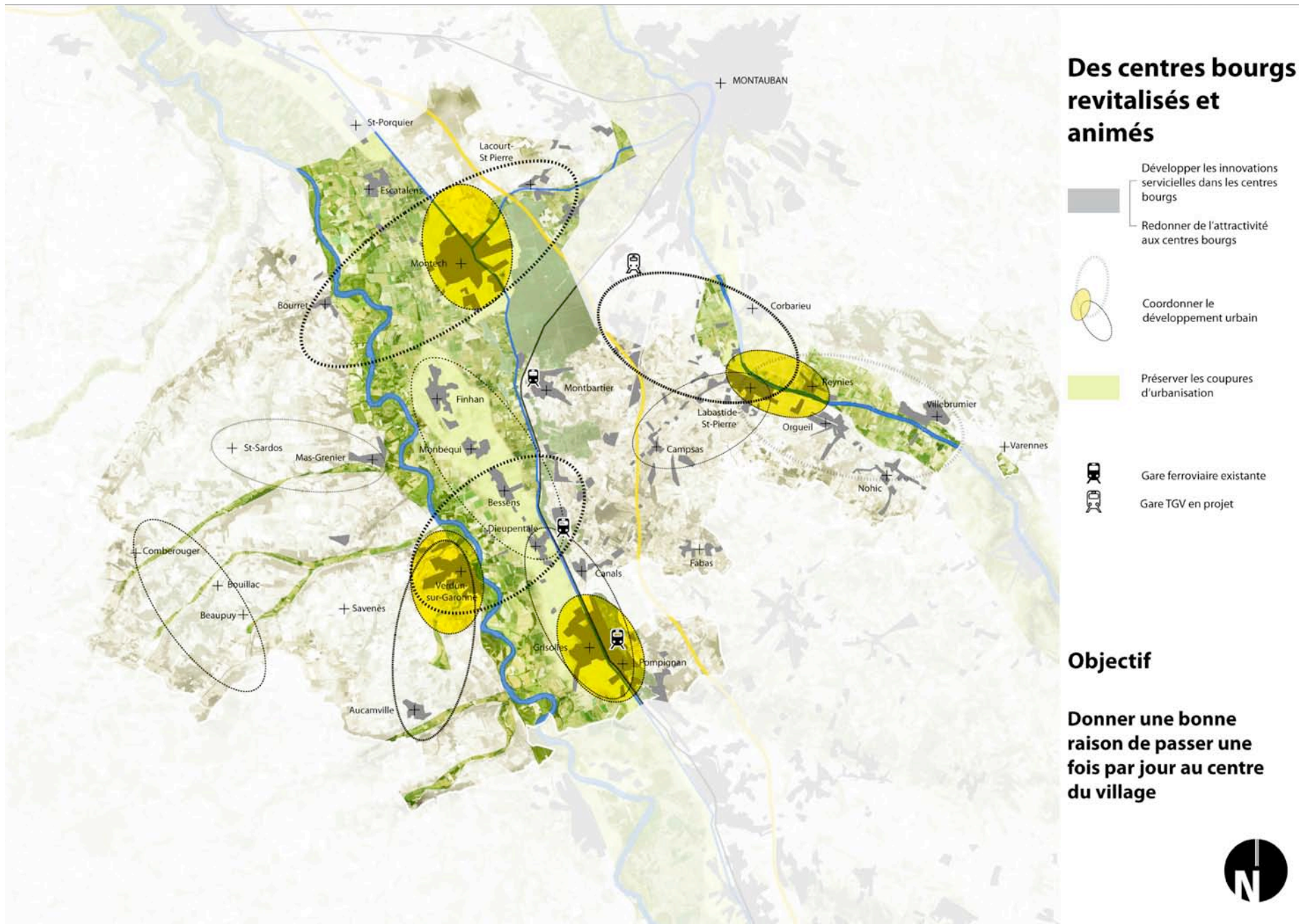
Axe 3 - Des centres-bourgs revitalisés & animés (urbanisme et logement)

LA STRATÉGIE DÉVELOPPÉE

Traiter le phénomène de vacance dans les centres bourgs en développant les outils de maîtrise du développement urbain et les innovations servicielles

Le territoire est attractif et doit apprendre à gérer le paradoxe entre une vacance des logements de centre bourg et une tendance à l'étalement urbain. Avant de construire pour répondre à la demande urgente des nouveaux habitants, il faudrait pouvoir au préalable remettre sur le marché les nombreux logements vacants. Mais lutter contre la vacance est indissociable d'une capacité à proposer des usages nouveaux pour redonner envie de vivre dans les centres-villages. Pour cela, le territoire doit proposer simultanément de nouvelles formes urbaines, des services à la population innovants et une gouvernance commune renouvelée. Quelques actions pourraient permettre de faire acte de démonstration :

- **développer les outils de la connaissance et de maîtrise du développement urbain**, grâce à un observatoire du logement par exemple.
- **co-construire une armature territoriale et la traduire en urbanisme** : concrètement, cela consiste à définir comment répartir la croissance urbaine future dans une perspective de solidarité et de complémentarité territoriale, donc comment prioriser le développement territorial dans ses multiples facettes (par exemple à travers un SCOT ou un PLUi-PLH)
- **tester l'installation d'une conciergerie** dans un centre bourg et communiquer dessus comme un service qui simplifie la vie quotidienne (colis, petits travaux, baby-sitting...)



Axe 3 - Des centres-bourgs revitalisés & animés (urbanisme et logement)

LES ACTIONS PRIORITAIRES A TRES COURT TERME (2016)

- Réaliser un état des lieux des biens vacants par commune pour [mettre en place un observatoire de l'habitat](#) (fiche action n°3.1)
- [Capitaliser sur les réflexions BIMBY de Verdun-sur-Garonne](#) (fiche action n°3.2)
Possibilité d'inscrire cette démarche dans l'appel à projet Bourgs-centres mais aussi dans les projets d'aménagement numérique
- [Favoriser le renouvellement de l'habitat de centre bourg](#) en testant une opération de reconquête avec un bailleur (fiche action n°3.3)
- [Développer des services innovants en centre bourg](#) : aller voir une expérience de conciergerie (fiche action n°3.4)

LES ACTIONS PRIORITAIRES A MOYEN TERME (2017-2018)

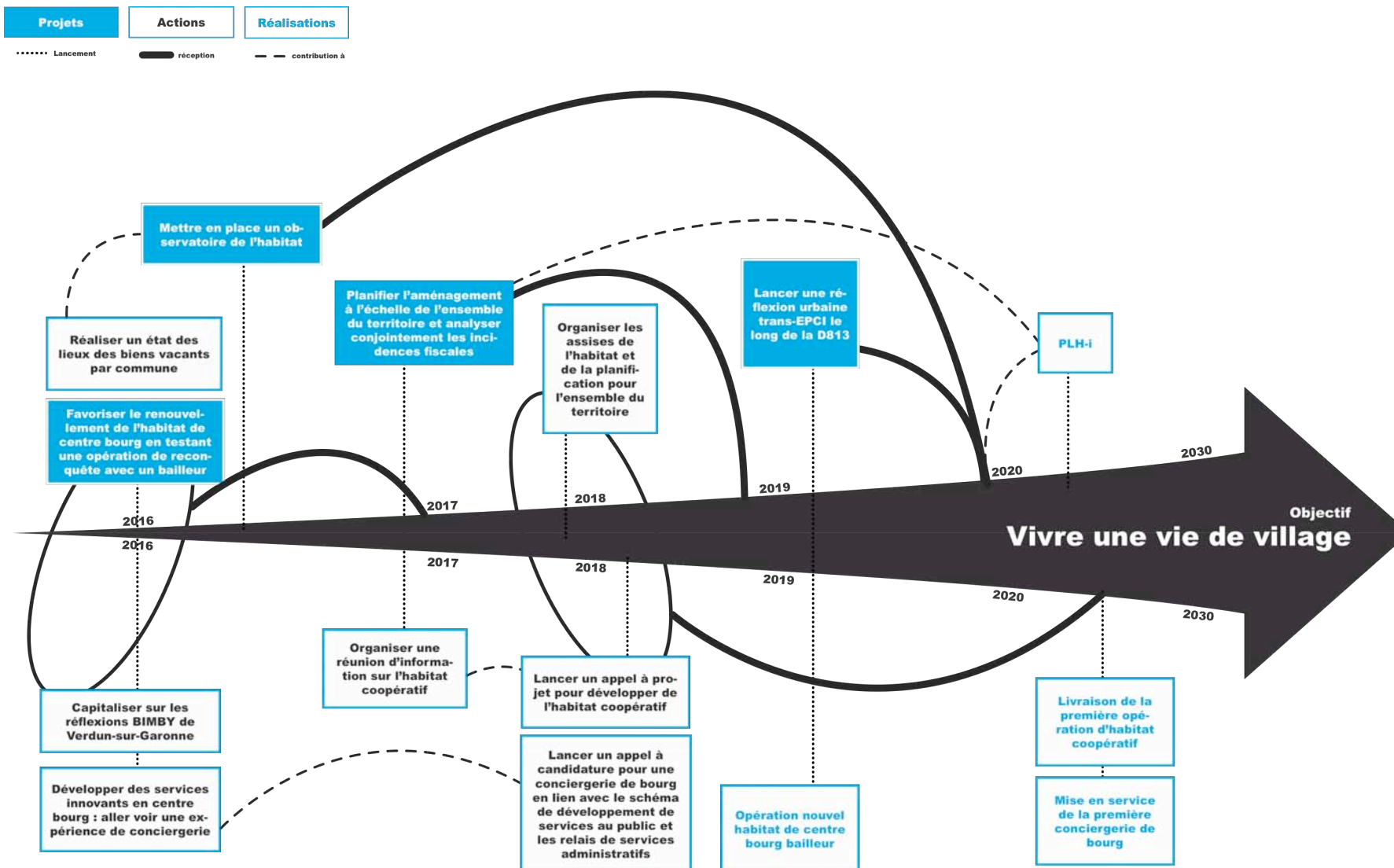
- Organiser les assises de l'habitat et de la planification pour l'ensemble du territoire
- Planifier l'aménagement à l'échelle de l'ensemble du territoire et analyser conjointement les incidences fiscales (cf. § projet de territoire page 9)
- Organiser une réunion d'information sur l'habitat coopératif, puis lancer un appel à projet pour développer de l'habitat coopératif

LES ACTIONS PRIORITAIRES A LONG TERME (2020-2030)

- Lancer une réflexion urbaine trans-EPCI le long de la D813

* action faisant l'objet d'une fiche-action

2 - stratégie par axe & actions prioritaires



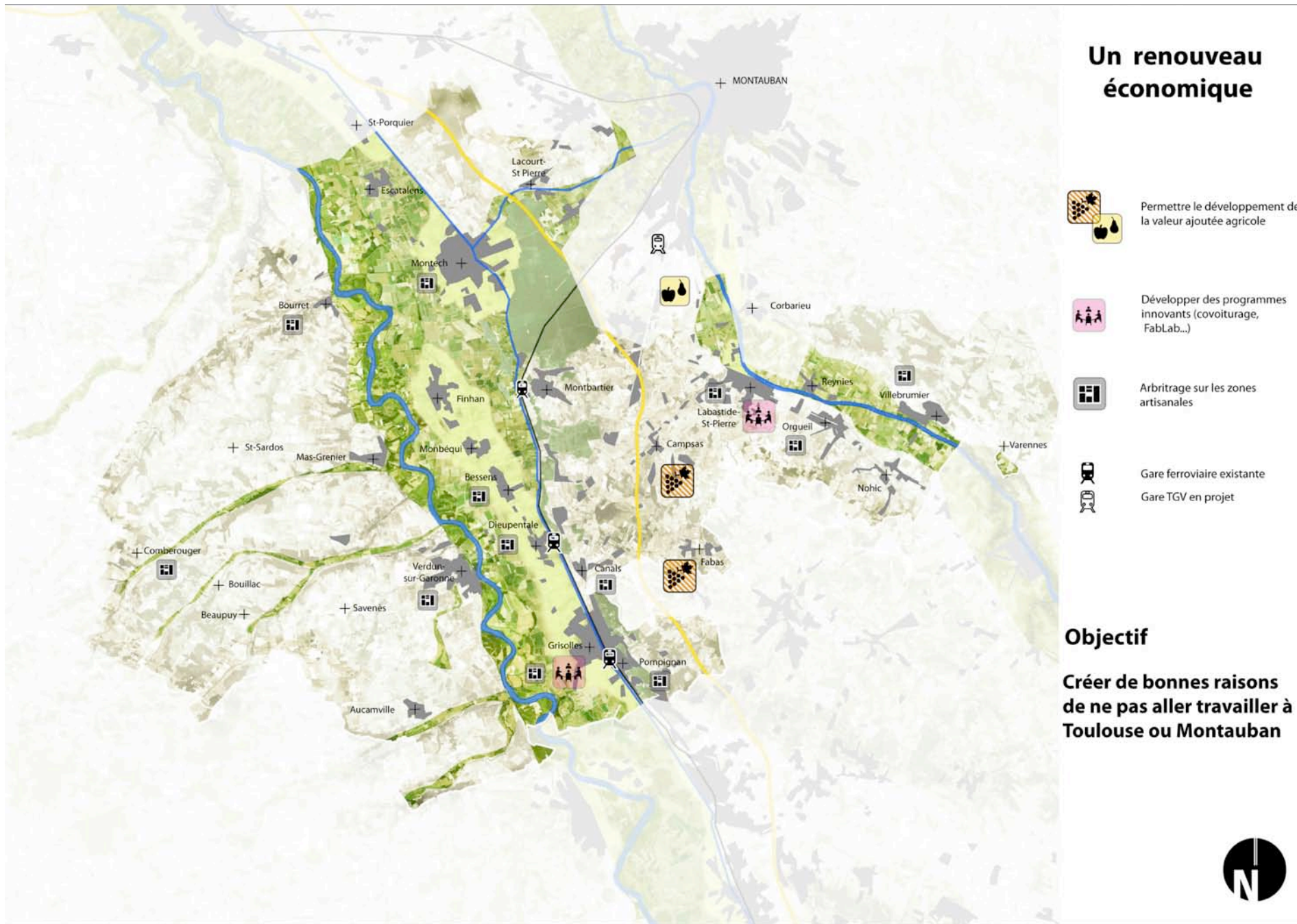
Axe 4 - Renouveau économique (économie)

LA STRATÉGIE DÉVELOPPÉE

S'accorder sur une stratégie
économique partagée et permettre
le développement de programmes
économiques innovants

Dernier axe de la stratégie : renouveler l'économie du territoire comme une autre forme d'agilité possible. Pour limiter l'évasion quotidienne du territoire vers les pôles d'emplois de Montauban et de Toulouse, le territoire doit créer les conditions d'une activité économique sur son sol. En s'appuyant d'une part sur ses richesses locales (agricoles, sous-traitance aéronautique, logistique) et en offrant des espaces nouveaux propices à une autre forme de développement économique : espaces de coworking, télétravail, fab-lab... Cette agilité développée pourrait s'incarner à travers :

- **le développement d'une stratégie économique globale et définie en commun** y compris dans ses aspects fiscalité
- **le développement de programmes innovants, de tiers lieux en centre bourg** permettant de faire vivre les commerces des villages (café, restaurant, poste...) et offrant des espaces à ceux qui veulent travailler différemment (télétravail, coworking, fablab...)



Un renouveau économique

-  Permettre le développement de la valeur ajoutée agricole
-  Développer des programmes innovants (covoiturage, FabLab...)
-  Arbitrage sur les zones artisanales
-  Gare ferroviaire existante
Gare TGV en projet

Objectif
Créer de bonnes raisons de ne pas aller travailler à Toulouse ou Montauban



Axe 4 - Renouveau économique (économie)

LES ACTIONS PRIORITAIRES A TRES COURT TERME (2016)

- diagnostiquer (Les ZAE, les entreprises, les besoins...) à l'échelle de tout le territoire y compris diagnostic fiscal (fiche action n°4.1)
- identifier les lieux préférentiels pour développer des tiers lieux : se rapprocher des espaces de coworking proches du territoire pour discuter besoins, montage, cibles et tester auprès des entreprises extérieures au territoire l'opportunité de développer des espaces de télétravail (fiche action n°4.2)

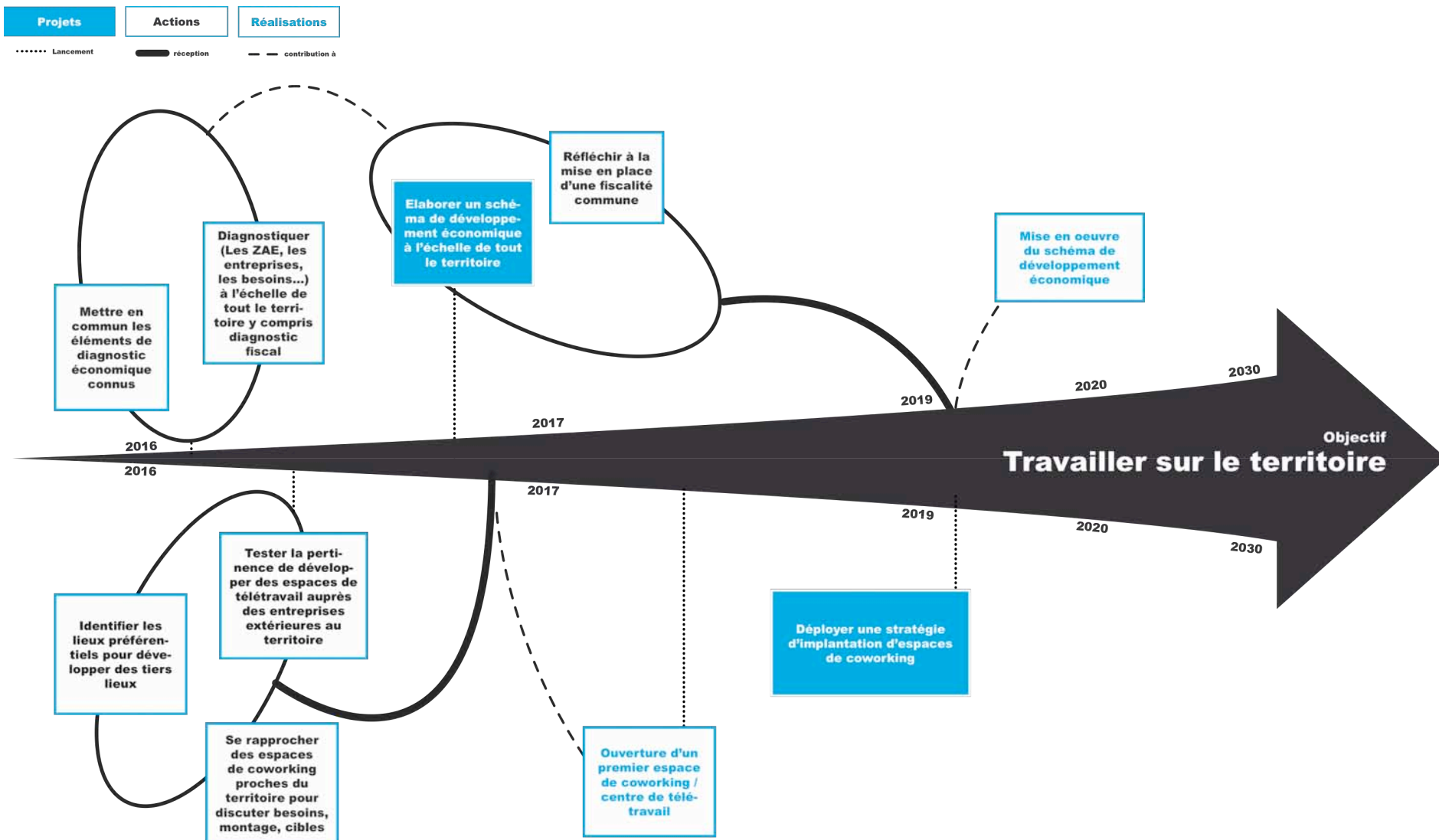
LES ACTIONS PRIORITAIRES A MOYEN TERME (2017-2018)

- élaborer un projet économique commun : élaborer un schéma de développement économique à l'échelle de tout le territoire (fiche action n°4.3)
- réfléchir à la mise en place d'une fiscalité commune

LES ACTIONS PRIORITAIRES A LONG TERME (2020-2030)

- faire vivre le schéma de développement et ajuster : remplir, animer, relocaliser ..

2 - stratégie par axe & actions prioritaires



Partie 3 – mise en œuvre

Les principes transversaux

Connaître

Connaître pour pouvoir agir est un élément transversal à tous les axes de la stratégie. Cette nécessité s'exprime en particulier à travers :

- le diagnostic des besoins économiques des acteurs présents sur le territoire et des acteurs extérieurs ;
- l'observatoire du logement destiné à caractériser précisément le phénomène de vacance de l'habitat et des commerces de centre-bourg.

Coordonner

Coordonner les réflexions à l'échelle des 3 EPCI ressort fortement des 4 axes de la stratégie notamment à travers :

- la nécessité reconnue collectivement d'élaborer un projet de territoire commun ;
- la mise au point d'un schéma de mobilité commun ;
- la définition d'une stratégie économique et la mise en œuvre d'un schéma de développement économique commun intégrant un volet fiscalité.

Mettre en commun

De nombreuses réflexions ont déjà été conduites dans chaque EPCI, les partager avec les autres EPCI du territoire d'étude est une évidence. Cela s'exprime notamment à travers le besoin de :

- connecter les itinéraires cycles et de randonnées existants ;
- recenser les offres touristiques et de loisirs, le patrimoine bâti, paysager, architectural existants ;
- organiser un travail régulier en commun avec les

commissions de chaque EPCI dans leur domaine respectif.

Tester / capitaliser

Tester, rencontrer, se confronter est un autre principe d'action transversal. Il s'exprime à travers :

- le besoin de capitaliser sur la démarche BIMBY de Verdun-sur-Garonne et de faire profiter les autres communes d'un retour d'expérience ;
- tester avec les bailleurs des opérations de reconquête de l'habitat vacant en centre bourg et en tirer une boîte à outils commune ;
- rencontrer les acteurs des espaces de coworking sur les territoires voisins, aller visiter une conciergerie.

Élargir les périmètres de réflexion et d'action

Sur tous les champs du développement territorial, le besoin d'élargir les périmètres de réflexion et d'action aux territoires limitrophes (y compris en Haute Garonne) est ressorti nettement pour assurer une continuité des offres. Ce besoin s'exprime fortement :

- sur le champ touristique où une action est en cours entre les professionnels du tourisme jusqu'à Castelsarrasin et Moissac bien au delà du territoire. Le Syndicat mixte de la rivière du Tarn ne s'arrête pas dans ses réflexions aux périmètres administratifs. Les communes du nord toulousain sont un lien permanent avec les communes du sud Tarn et Garonne comme avec l'office du tourisme de Fronton, ...
- sur le champ des mobilités : les propositions du

nord toulousain concernant un Bus à Haut niveau de Service (BHNS) ou TER vers Blagnac nécessite de discuter avec Toulouse métropole, de même étendre l'amplitude des horaires de TER nécessite de négocier avec la région, ...

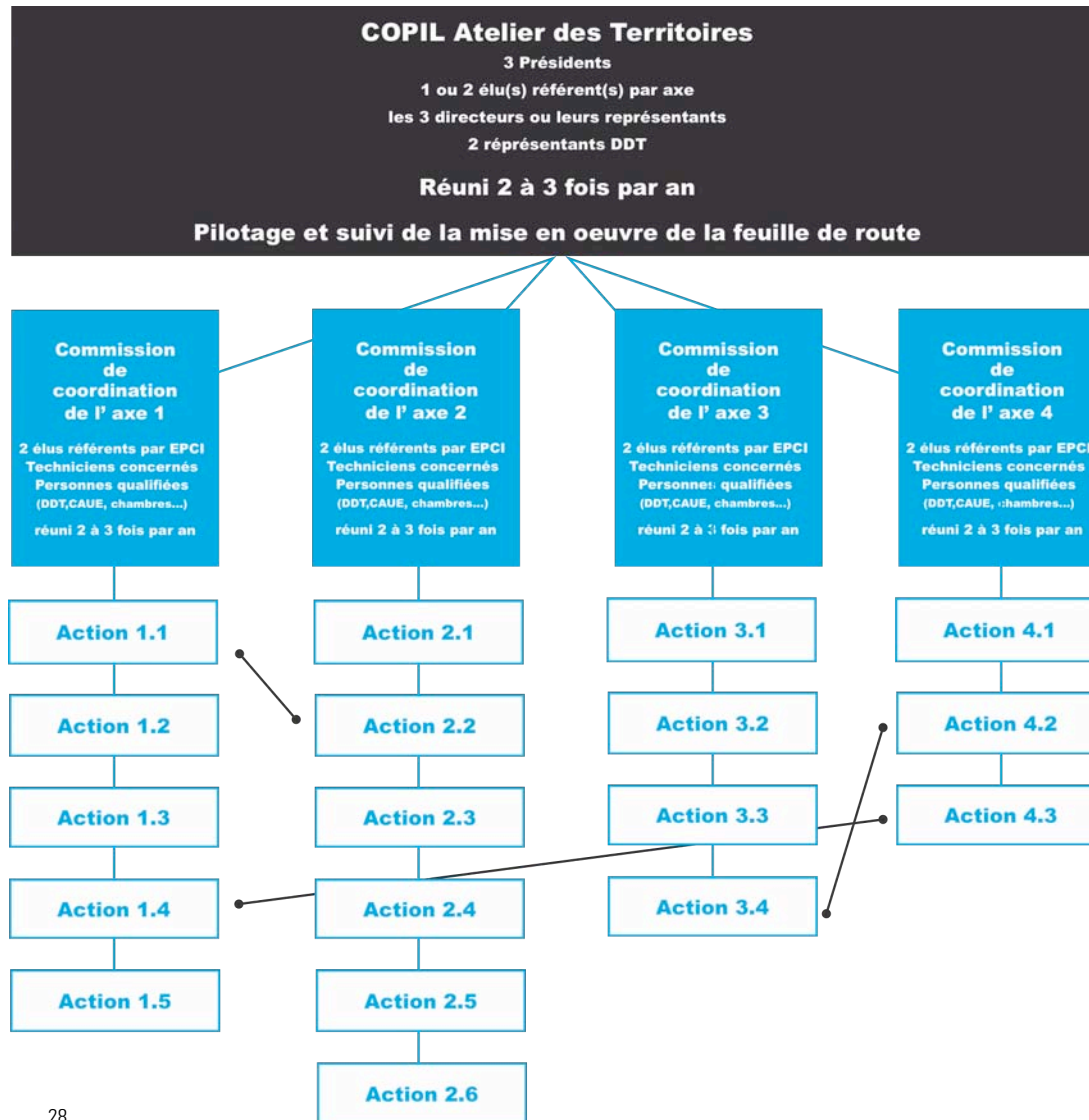
- sur le champ économique un juste équilibre doit se faire entre le sud de Montauban et le nord toulousain.

Financement des actions

Outre les financements habituels (européen, région, département, DETR, FNADT, réserve parlementaire, etc ...) il existe la possibilité de se rattacher à des appels à projet comme le TEPcv porté par la CCTGV, à l'appel à manifestation d'intérêt «paysage Garonne», à l'appel à projet centre-bourgs, à certaines mesures du comité inter-ministériel aux ruralités, etc ...

3 - Mise en oeuvre

Organisation du pilotage



1. Constituer un comité de pilotage «Atelier des territoires» (COPIL AdT) avec les 3 présidents ou leur représentant, un ou deux élus référents par axe, les 3 directeurs ou leur représentant, deux représentants de la DDT/Ce. COPIL AdT aura pour mission d'assurer le pilotage de la mise en œuvre de la feuille de route. Il se réunira au moins deux fois par an.

2. Pour chaque axe, une commission de coordination sera mise en place pour prendre en charge les actions correspondantes. Cette commission se réunira en fonction des besoins de chaque action et au moins 2 à 3 fois par an.

3. Des partenariats spécifiques avec des acteurs institutionnels, para-publics ou privés pourront être noués au sein des commissions autant que de besoin.

4. Pour permettre son appropriation par tous les élus qui n'ont pas participé directement à l'atelier, la feuille de route sera présentée à chaque conseil communautaire (éventuellement avec un élargissement aux conseillers municipaux).

Partie 4 – synthèse



**Ré-energiser le territoire
Renforcer les attractions locales**



Partie 5 / Fiches actions

Axe 1

Terroir «entre terre et eau» (paysage)

Fiche action 1.1 - Mettre en connexion les itinéraires doux

Fiche action 1.2 - Recenser les points d'intérêt patrimoniaux, bâtis, paysagers et architecturaux

Fiche action 1.3 - Préserver et valoriser le patrimoine naturel et écologique

Fiche action 1.4 - Associer le monde agricole à la démarche de valorisation paysagère

Fiche action 1.5 - Mettre en place une signalétique commune pour le balisage des chemins de randonnées

Axe 2

Un cadre de vie valorisé (mobilités)

Fiche action 2.1 - Créer une commission mobilité commune

Fiche action 2.2 - Connecter et mettre en valeur les itinéraires de randonnées pédestres et cyclables existants ou en projet

Fiche action 2.3 - Réaliser un schéma de mobilité commun

Fiche action 2.4 - Mettre en place un service de transport à la demande

Fiche action 2.5 - Développer les mobilités innovantes (covoiturage et autopartage)

Fiche action 2.6 - Offrir des services innovants aux usagers aux points de mobilité du territoire

Axe 3

Des centres-bourgs revitalisés & animés (urbanisme et logement)

Fiche action 3.1 - Mettre en place un observatoire de l'habitat

Fiche action 3.2 - Capitaliser sur les réflexions BIMBY

Fiche action 3.3 - Favoriser le renouvellement de l'habitat en centre bourg

Fiche action 3.4 - Développer des services innovants en centre bourg

Axe 4

Renouveau économique (économie)

Fiche action 4.1 - Diagnostiquer (Les ZAE, les entreprises, les besoins...) à l'échelle de tout le territoire y compris diagnostic fiscal

Fiche action 4.2 - Identifier les lieux préférentiels pour développer des tiers lieux

Fiche action 4.3 - Élaborer un projet économique commun

Axe 1

Terroir «entre terre et eau» (paysage)

Pour rappel, la stratégie développée :

Ancrer le développement sur des réalités géographiques et paysagères à travers un espace entre Toulouse et Montauban aux usages récréatifs, touristiques, agricoles, de déplacement ...

Pour mettre en oeuvre la stratégie, 5 actions ont été identifiées :

Fiche action 1.1 - Mettre en connexion les itinéraires doux

Fiche action 1.2 - Recenser les points d'intérêt patrimoniaux, bâtis, paysagers et architecturaux

Fiche action 1.3 - Préserver et valoriser le patrimoine naturel et écologique

Fiche action 1.4 - Associer le monde agricole à la démarche de valorisation paysagère

Fiche action 1.5 - Mettre en place une signalétique commune pour le balisage des chemins de randonnées

Fiche action I.I

Mettre en connexion les itinéraires doux

2016

QUOI

Connecter les itinéraires doux existants entre eux

POURQUOI

Tisser le territoire

Élargir l'accès au patrimoine local

Mettre en place un partenariat entre les communes

QUI

Un élu et un technicien de chaque EPCI et éventuellement une personnalité qualifiée (expert, BET, ou stagiaire en master, ...)

Partenaires : comité départemental de randonnées pédestres (CDRP), offices de tourisme (départemental et intercommunaux), associations cyclistes, associations équestres, associations locales, ...mais aussi agriculteurs concernés, chambre d'agriculture, ...

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Organiser le travail avec secrétariat et appui technique
- Recenser tout ce qui existe et le reporter sur des cartes (pré-recensement déjà partiellement réalisé au cours de l'atelier – carte DDT)
- Prendre l'attache des partenaires
- Créer ou révéler, d'abord, des liaisons faciles et peu onéreuses, ensuite étudier de nouvelles boucles
- Étudier la signalétique à mettre en place en veillant à la continuité des différents circuits
- Créer des supports type topo-guide
- Mettre à disposition sur les sites internet

TEMPORALITE

2016 à 2018

FINANCEMENT

A construire

PROJETS CONNEXES EN LIEN AVEC L'ACTION PROPOSEE

Lien très fort avec l'axe 2 cadre de vie valorisé (Mobilités)

REFERENCE

A Issoudun la périphérie de ville consiste en la juxtaposition brutale de quartiers habités avec le vaste territoire de l'agriculture extensive. Des maisonnettes flottantes et des hangars sans qualité butent sur un maigre grillage qui les séparent des labours. La structure médiévale des villages qui se constituait d'une manière progressive du centre vers l'extérieur en une succession de maisons, cours, jardins, potagers, vergers et campagne ouverte, n'existe plus. L'objectif de cette étude est la constitution d'un plan de paysage pour l'ensemble de la ville et ses développements possibles. Il s'agit ici de procéder par substitution, à l'image du jardin en photo, qui utilise le potentiel des terres travaillées pour installer des fleurs à la place des anciens potagers. Ainsi tout demeure en place, mais change de nature. Les connexions sont faites et forment un réseau de cheminements simples.



Fiche action 1.2

Recenser les points d'intérêt patrimoniaux, bâtis, paysagers et architecturaux

2016

QUOI

Constituer une base de données numériques du patrimoine bâti, paysager et immatériel.

POURQUOI

Valoriser le patrimoine naturel, le hiérarchiser et le faire connaître

QUI

Sous l'égide du comité de pilotage de l'axe proposer ce travail à un stagiaire

Principaux partenaires : communes, EPCI, associations, services de l'Etat (STAP, DRAC, DDT, DREAL)

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Créer une base de données géoréférencées en lien avec le SIG intercommunal
- Assurer le lien avec l'inventaire du patrimoine
- Piloter une démarche participative pour alimenter l'inventaire

TEMPORALITE

mi 2016- mi 2017

FINANCEMENT

A construire

PROJETS CONNEXES EN LIEN AVEC L'ACTION PROPOSEE

Lien à faire avec les itinéraires doux (fiche action 1.1), avec l'agriculture (fiche action 1.4), avec le SIG de l'intercommunalité

Fiche action I.3

Préserver et valoriser le patrimoine naturel et écologique

2017

QUOI

Réaliser un état des lieux du patrimoine naturel, notamment tout ce qui concerne l'eau (berges, fleuves, rivières, ruisseaux, lacs, étangs, etc ...), réservoir de biodiversité,

POURQUOI

Préserver et valoriser le patrimoine naturel

QUI

Elus et techniciens de chaque EPCI

Personnes qualifiées (expert, BET, Stagiaire Master, ...)

Partenaires : VNF, SMEAG, associations, chasseurs, pêcheurs,

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Initier un échange avec les agriculteurs
- Procéder au recensement de ce qui existe sur le territoire
- Recenser tous les espaces naturels en répertoriant d'abord tous les documents déjà existants et compléter par les informations de terrain fournies par les différents partenaires pour aboutir à un état des lieux
- Organiser la veille sur ce patrimoine naturel : qualité de l'eau, trames vertes et bleues, biodiversité, lutte contre l'abandon des terres, ...
- Établir un plan d'action de préservation et de développement de ce patrimoine
- Créer un logo intercommunal en lien avec l'action de signalétique (fiche-action 1.5)

TEMPORALITE

2017-2018 pour l'analyse et les études

2020 réalisation des premières actions

FINANCEMENT

A construire

PROJETS CONNEXES EN LIEN AVEC L'ACTION PROPOSEE

Lien très fort avec l'axe 2 cadre de vie valorisé (Mobilités)

REFERENCE

L'Abbaye du Valasse, située sur la commune de Lillebonne, en Normandie, près de Rouen, date du XII^{ème} siècle. Elle a été plusieurs fois remaniée jusqu'au XVIII^{ème}, et s'inscrit dans le vallon du Bolbec, qui serpente dans les 30 ha du jardin.

Le parc vient compléter la restauration du monument historique en cours, ainsi que de nouvelles constructions, pour donner naissance à «EANA, terre des possibles» vaste programme touristique protéiforme : parc de loisirs et de sensibilisation aux thématiques du développement durable, jardin retraçant l'histoire de l'univers et celle des moines cisterciens, scénographies extérieures sur le milieu naturel, le climat, centre de conférences...

Le projet s'appuie sur une réinterprétation du rapport des moines à leur environnement, et offre plusieurs parcours parmi une série de jardins à thème mettant en scène les éléments naturels et le paysage. Il inclut la reprise de la totalité des abords de l'Abbaye, avec la mise en valeur de traces archéologiques, ainsi que la reprise de la rivière, et le confortement de ses berges par génie végétal.



Fiche action I.4

Associer le monde agricole à la démarche de valorisation paysagère

2016

QUOI

Connaître et valoriser l'agriculture de ce territoire

POURQUOI

Conforter les agriculteurs comme acteurs de leur territoire et les rendre acteur de la démarche générale de l'atelier des territoires

QUI

Les 3 EPCI et les acteurs du monde agricole (SAFER, chambre d'agriculture, ...)

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Faire un état des lieux de l'agriculture locale en vu d'une démarche prospective pour renforcer le lien entre les agriculteurs et les usagers de ce territoire.

TEMPORALITE

Dès 2016 pour commencer les échanges avec le monde agricole et réaliser l'état des lieux

FINANCEMENT

A construire

PROJETS CONNEXES EN LIEN AVEC L'ACTION PROPOSEE

Lien à faire les actions de maillage du territoire (fiche action 1.1) et avec l'action d'élaborer un projet économique commun (fiche action 4.3)

Lien à faire avec la réflexion prospective menée par la commune de Montbartier sur l'agriculture en partenariat avec les agriculteurs, la SAFER, la chambre d'agriculture. Opportunité d'élargir le périmètre de réflexion

REFERENCE

Hannover, Parc agricole

Exploiter le potentiel des surfaces agricoles non seulement comme production mais aussi comme terres accessibles et traversables. Comme exemple didactique pour tous.

Il s'agit de valoriser ponctuellement le travail agricole, de le mettre en résonnance avec les nouveaux habitants des villages qui jouxtent la grande plaine agricole.



Fiche action 1.5 / Mettre en place une signalétique commune pour le balisage des chemins de randonnées 2017

QUOI

Mise en place d'une signalétique commune aux 3 EPCI notamment directionnelle et ponctuelle

POURQUOI

Assurer une cohérence territoriale grâce à un partenariat intercommunal

QUI

Les 3 EPCI en lien avec leurs services spécialisés

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Établir une signalétique en lien avec la fiche action 1.1 sur les itinéraires doux mais aussi à l'aide d'une expertise réglementaire
- Créer une identité pour ce territoire (cf. proposition de logo de la fiche action 1.3 préservation et valorisation du patrimoine naturel)

TEMPORALITE

A partir de 2017 selon possibilités

FINANCEMENT

A construire

PROJETS CONNEXES EN LIEN AVEC L'ACTION PROPOSEE

Lien à faire avec les circuits doux (fiche action 1.1), la préservation et valorisation du patrimoine naturel (fiche action 1.3), le monde agricole (fiche action 1.4) et avec le SIG de l'intercommunalité

Axe 2

Un cadre de vie valorisé (mobilités)

Pour rappel, la stratégie développée :

Offrir des modes de déplacement légers, modulables, éphémères, adaptables et des innovations servicielles en lien avec les mobilités

Pour mettre en oeuvre la stratégie, 6 actions ont été identifiées :

Fiche action 2.1 - Créer une commission mobilité commune

Fiche action 2.2 - Connecter et mettre en valeur les itinéraires de randonnées pédestres et cyclables existants ou en projet

Fiche action 2.3 - Réaliser un schéma de mobilité commun

Fiche action 2.4 - Mettre en place un service de transport à la demande

Fiche action 2.5 - Développer les mobilités innovantes (covoiturage et autopartage)

Fiche action 2.6 - Offrir des services innovants aux usagers aux points de mobilité du territoire

Fiche action 2.1

Créer une commission mobilité commune

2016

QUOI

Créer une commission mobilité qui couvre le territoire des trois EPCI

POURQUOI

Partager les expériences des 3 communautés en matière de mobilité (par exemple TaD CCTGV, CCPGG)
Définir les enjeux de mobilité sur l'ensemble du territoire et proposer les actions à mettre en œuvre

QUI

Une commission composée du référent de l'axe 2, d'un ou deux élus de chaque EPCI, des chargés de mission concernés, ...

Partenaires : conseil départemental, conseil régional, Toulouse métropole, opérateurs privés, ...

D'autres collectivités (EPCI voisins dans ou hors département) peuvent être sollicitées ponctuellement pour assurer la continuité des réflexions ou des actions.

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Assurer une réunion de la commission a minima trimestrielle
- Réaliser et tenir à jour un tableau de bord des réflexions et des actions en cours
- Réfléchir sur la programmation des différents projets sur les 3 EPCI et assurer la transversalité avec la mobilité : projets culturels, patrimoniaux, d'hébergements, de restauration, etc ...
- Assurer la concertation avec les différents partenaires, associations, usagers, etc...

TEMPORALITE

2016 : création de la commission

Ensuite réunion régulière de la commission en fonction des actions en cours

FINANCEMENT

A construire

PROJETS CONNEXES EN LIEN AVEC L'ACTION PROPOSEE

Lien très fort avec l'axe 1 «Terroir entre terre et eau»

Fiche action 2.2

Connecter et mettre en valeur les itinéraires de randonnées pédestres et cyclables existants ou en projet 2016

QUOI

Identifier, aménager, sécuriser, connecter et jalonner les itinéraires de randonnées pédestres ou cyclables sur le territoire des 3 EPCI et permettre une identification simple et rapide des itinéraires

POURQUOI

Faciliter les déplacements cycles et pédestres, qu'ils soient de type touristique, de loisirs ou de vie quotidienne, en orientant les usagers vers les itinéraires aménagés et balisés et ainsi mettre en valeur le territoire

QUI

La commission mobilité portera ce projet

Partenaires : instances départementales et (ou) régionales (routes, tourisme, ...), associations, offices de tourisme, ...

D'autres collectivités (EPCI voisins dans ou hors département) pour assurer la continuité des cheminements jalonnés et sécurisés.

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Mener une étude sur l'existant : recenser les réseaux existants, les chemins de campagne qui pourraient être facilement connectés, partager les informations, identifier les points bloquants, les priorités dans la mise en œuvre, étudier la possibilité d'aménagement dans les centres bourgs (bandes réservées, stationnement, etc,...), étudier les moyens de suivi et d'entretien, envisager la mise en place d'un outil cartographique avec géolocalisation
- Définir une charte graphique de la signalétique en lien avec l'axe 1 (fiche action 1.5)
- Identifier les modalités de financement
- Lancer les travaux nécessaires
- Organiser le suivi et l'entretien
- Communiquer au fur et à mesure sur l'avancement des réalisations avec l'appui d'outils cartographiques

TEMPORALITE

2016 : Recensements et signalétique

Années suivantes pour les travaux complémentaires

FINANCEMENT

A construire

PROJETS CONNEXES EN LIEN AVEC L'ACTION PROPOSEE

Lien très fort avec l'axe 1 Terroir entre terre et eau : éventuellement fusion avec l'action correspondante de l'axe 1 (fiche action 1.1)

Fiche action 2.3

Réaliser un schéma de mobilité commun

2017

QUOI

Réaliser un schéma de mobilité sur l'ensemble du territoire des 3 EPCI

POURQUOI

Mettre en commun les enjeux/besoins/expériences des 3 EPCI dans le domaine de la mobilité

Cerner toutes les thématiques de mobilité à partir d'un diagnostic du territoire : déplacements/origines-destinations/TaD/covoiturage/cheminements doux/etc... en tenant compte des usages domicile-travail, services quotidiens/tourisme-loisirs/micrologistique (transport local de marchandises y compris artisanat), ...

Aboutir à une vision globale et cohérente des projets/actions à mener sur le territoire et définir leurs temporalités et les budgets nécessaires

QUI

La commission mobilité portera ce projet

Elle fera appel à un bureau d'étude spécialisé

Partenaires : instances départementales et (ou) régionales (routes, tourisme, ...), associations, offices de tourisme, ...

D'autres collectivités (EPCI voisins dans ou hors département) pour assurer la continuité des cheminements jalonnés et sécurisés

Des entreprises concernées par les déplacements de leur personnel

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Établir un cahier des charges et choisir un bureau d'études
- Diagnostic concret multimodal avec comptages, enquêtes, origines-déplacements, ...
- Identification des enjeux
- Stratégie et plan d'actions avec prise en compte des projets de développement en cours

TEMPORALITE

2017 : Lancer le marché

2019 : Validation du schéma

FINANCEMENT

A construire

PROJETS CONNEXES EN LIEN AVEC L'ACTION PROPOSEE

Lien avec les 3 autres axes 1, 3 et 4

Fiche action 2.4

Mettre en place un service de transport à la demande

2016

QUOI

Développer un service de transport à la demande (TaD) qui garantisse un moyen de transport pour l'ensemble de la population (personnes âgées notamment) :

- alternative à la voiture pour des territoires peu denses (pas assez de passagers pour une ligne régulière)
- utilisation pour les déplacements internes au territoire (rabattement vers les pôles ou vers les gares)

POURQUOI

Pour pallier une offre de transport très limitée d'Est en Ouest et pour satisfaire les besoins de ceux qui n'ont pas de voiture ou qui ne peuvent plus conduire

QUI

Les trois communautés de communes avec la prise de compétence correspondante (autorisation donnée par le département)

Partenaires : instances départementales, associations d'usagers, de retraités, etc ...

Un bureau d'études pour analyser le potentiel, la faisabilité et les modalités de mise en oeuvre

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- A partir des expériences en cours de la CCTGV et de la CCPGG, établir un cahier des charges et choisir un bureau d'études pour élargir l'étude à l'ensemble du territoire des 3 EPCI
- Étudier les demandes potentielles et la faisabilité d'y répondre par un TaD : connaissance des besoins des résidents, identification des types de TaD qui peuvent y répondre, modes de fonctionnement, coûts comparés, ...
- Si le schéma de mobilité n'est pas encore validé vérifier que ce TaD s'intègre dans les autres politiques publiques
- Accompagner son déploiement par une démarche de communication
- Prévoir l'évolution du service en fonction des besoins et veiller à sa pérennité financière
- Mettre en place les conventions et les démarches administratives correspondantes
- Réaliser les éventuels travaux nécessaires et organiser sa mise en service

TEMPORALITE

Après la validation du schéma de mobilité (fiche-action 2.3)

A défaut de lancement du schéma de mobilité cette action pourrait être lancée dès 2016

FINANCEMENT

A construire

PROJETS CONNEXES EN LIEN AVEC L'ACTION PROPOSEE

A mettre en relation avec les actions de l'axe 2 et les autres projets de mobilité sur le territoire

Prendre en compte les éventuels projets de services dans les centres bourgs

REFERENCE

Mise en place TAD CCTGV

Fiche action 2.5

Développer les mobilités innovantes (covoiturage et autopartage)

2016

QUOI

Développer des mobilités innovantes

POURQUOI

Rendre plus fluides les déplacements en voiture, notamment domicile-travail, vers les pôles urbains Toulouse et Montauban.
Partager et mutualiser les coûts
Favoriser le lien social

QUI

Les trois communautés de communes

Partenaires : instances départementales, associations d'usagers, réseaux de transports y compris ceux en ligne, etc ...

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Identifier les usages et les besoins : domicile-travail, déplacements ponctuels, emplacements (proximité autoroute, centres bourgs, gares, entreprises, services et commerces, etc ...)
- Examiner la faisabilité, les partenariats envisageables, les coûts de mise en oeuvre, ...
- Lancer les travaux nécessaires
- Mettre en place un plan de communication

TEMPORALITE

Après la validation du schéma de mobilité (fiche action n°2.3)

A défaut de lancement du schéma de mobilité cette action pourrait être lancée dès 2016

FINANCEMENT

A construire

PROJETS CONNEXES EN LIEN AVEC L'ACTION PROPOSEE

A mettre en relation avec les actions de l'axe 2 et les autres projets de mobilité sur le territoire
Prendre en compte les éventuels projets de services dans les centres bourgs

REFERENCES

covoiturage.tisseo.fr

covoiturage.ledepartement.fr

rezopouce.fr

covoiturage-grand-montauban.com

Fiche action 2.6

Offrir des services innovants aux usagers aux points de mobilité du territoire 2016

QUOI

Il s'agirait de proposer des services innovants au points de mobilité (lieux où se croisent plusieurs modes de déplacement : train, voiture, transport en commun, autopartage, covoiturage, modes doux...) qui constituent les gares et les P+R pour inviter à l'utilisation des transports en commun d'une part et changer le regard sur les gares du territoire d'autre part. Concrètement dans les bâtiments des gares, il faudrait pouvoir offrir des services aux usagers des trains du type vente de produits locaux, AMAP, relais de poste ... qui puissent changer chaque jour. L'espace devra être suffisamment adaptable pour permettre une pluralité d'activités. Ces activités pourront toucher au champ des loisirs avec par exemple des locations de vélos ou de canoës selon l'implantation de la gare. Une réflexion et une coordination entre les points de mobilité pour ne pas proposer des offres concurrentielles mais complémentaires est indispensable. Il faudrait en effet pouvoir louer un vélo à la gare de Dieupentale et le rendre à Montbartier quand on vient découvrir le territoire pour le loisir.

POURQUOI

Le territoire possède 3 gares qui sont des gares de départ qui permettent de quitter le territoire quotidiennement plus que des gares d'arrivée. L'objectif est de changer le regard sur ces gares et plus largement sur les points de mobilité (P+R) en offrant des services innovants et coordonnés aux usagers des trains.

QUI

Les trois communautés de communes

Partenaires : instances départementales; CRT, VNF ...

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Identifier les lieux potentiels pour héberger des services innovants et leurs propriétaires
- Faire un sondage auprès des usagers du train pour savoir quels services leur proposer / déposer une boîte à idée en gare
- Se réunir pour mettre en commun les idées
- Rencontrer les personnes ressources selon les idées proposées

TEMPORALITE

2016

FINANCEMENT

A construire

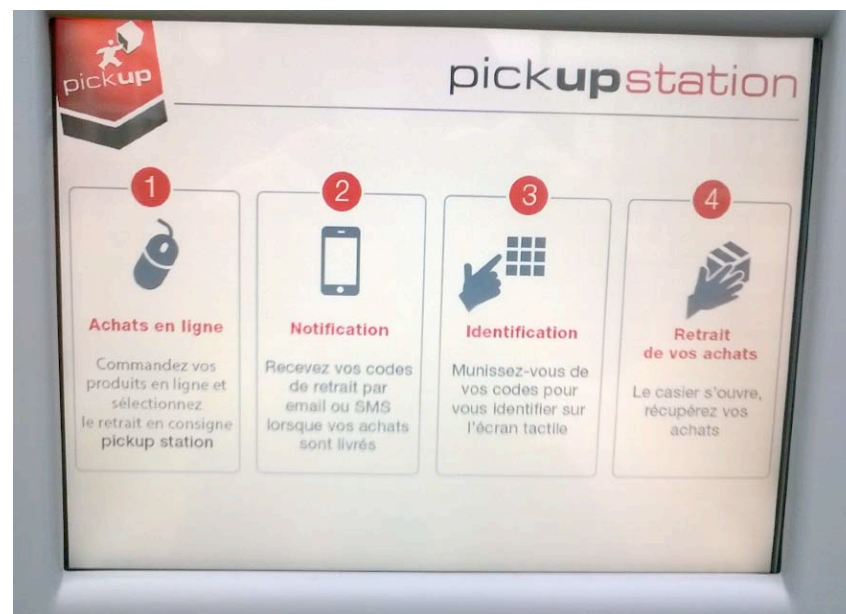
PROJETS CONNEXES EN LIEN AVEC L'ACTION PROPOSEE

Fiche action 2.3 Réaliser un schéma de mobilités commun

Fiche action 2.2 Connecter les itinéraires de randonnées pédestres et cyclables

REFERENCES

Tournan, Plaisir et Massy sont les trois gares d'Ile-de-France choisies par Cdiscount.com, en partenariat avec Pickup et Chronopost pour accueillir en exclusivité les Pickup Station. A terme, une centaine de ces consignes fleurira partout en région parisienne. Facile d'accès, juste à l'entrée de la gare de Tournan-en-Brie, cette pick-up station permet surtout au client de retirer ses colis en toute simplicité.



Axe 3

Des centres-bourgs revitalisés & animés (urbanisme et logement)

Pour rappel, la stratégie développée :

Traiter le phénomène de vacance dans les centres bourgs en développant les outils de maîtrise du développement urbain et les innovations servicielles

Pour mettre en oeuvre la stratégie, 4 actions ont été identifiées :

Fiche action 3.1 - Mettre en place un observatoire de l'habitat

Fiche action 3.2 - Capitaliser sur les réflexions BIMBY

Fiche action 3.3 - Favoriser le renouvellement de l'habitat en centre bourg

Fiche action 3.4 - Développer des services innovants en centre bourg

Fiche action 3.1

Mettre en place un observatoire de l'habitat

2016

QUOI

Observatoire pour la connaissance du foncier et de l'immobilier, logements privés et publics, locaux commerciaux et notamment connaissance de la vacance en centre bourg comme en péri-urbain

POURQUOI

Étudier la possibilité de reconquérir les bâtiments existants en centre bourg (logements et commerces) et mobiliser le foncier disponible (dents creuses)

QUI

Les 3 EPCI en lien avec les détenteurs des données : services fiscaux, agences immobilières, DDT, centres instructeurs ADS, CCI ,..

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Se faire assister d'un spécialiste pour construire l'observatoire et apprendre à utiliser les données recensées
 - Réaliser un état des lieux des biens immobiliers vacants (logements et commerces), du foncier, des emprises disponibles, les cartographier et les enregistrer dans la base de données de l'observatoire
- Cet observatoire devra permettre la connaissance du foncier disponible. Il examinera avec une attention particulière le parc commercial (vacance, état, propriétaire, stationnement, accès, ...)
- Cet observatoire pourra s'appuyer sur le SIG de l'ADS
- Pour utiliser au mieux les résultats, il pourra être fait appel à un manager de centre ville.

TEMPORALITE

2016

FINANCEMENT

A construire

PROJETS CONNEXES EN LIEN AVEC L'ACTION PROPOSEE

Lien très fort avec l'axe 1 «Terroir entre terre et eau»

REFERENCES

L'intérêt d'un d'observatoire du logement et de l'habitat est d'être partenarial entre les collectivités locales, les services de l'Etat, de l'immobilier et de l'aménagement, les représentants du monde de l'entreprise, les financeurs et experts de l'habitat à l'image de celui du Grand Lyon qui fédère : la communauté urbaine de Lyon, l'Etat, le Département du Rhône, la Région Rhône-Alpes, les communes et EPCI voisins, les Scot, la CCI de Lyon, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, le Sytral, l'Epورا, l'Ademe, le Pôle métropolitain, la Caisse des dépôts et consignations, l'Opac du Rhône, Grand Lyon Habitat, le Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise.

Fiche action 3.2

Capitaliser sur les réflexions BIMBY

2016

QUOI

Étendre le test BIMBY de la commune de Verdun à d'autres communes du territoire

POURQUOI

Tester des nouvelles pratiques d'urbanisme et d'aménagements des communes (notamment pour réduire l'étalement urbain). Le BIMBY (« built in my backyard » / construit dans mon jardin) en réaction au NIMBY (littéralement « pas dans mon jardin») est une pratique d'urbanisme qui vise à densifier les quartiers pavillonnaires en divisant des grandes parcelles pour les rendre constructibles. Cette pratique permet un apport de revenus pour ceux qui divisent leur terrain et le proposent à la construction. D'un point de vue urbanistique, le BIMBY permet de limiter l'étalement urbain. Cette démarche aujourd'hui très centrée sur les quartiers d'habitat pavillonnaire gagnerait à être étendue aux tissus de bourgs.

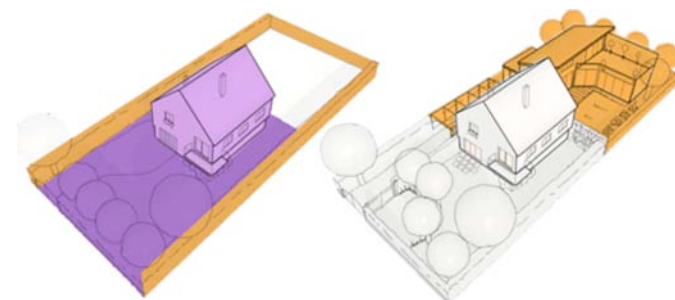


Illustration du principe de densification propre à la démarche BIMBY

QUI

2 à 3 communes volontaires avec le soutien des EPCI
Partenariat avec Verdun pour bénéficier de leur retour d'expérience

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Répartir les territoires test en cherchant des situations contrastées : pavillonnaire, centre bourg, dents creuses ... présélectionner un ou deux sites par commune volontaire en lien avec la DDT
- Réaliser une fiche synthèse par site
- Se rapprocher de Verdun pour suivre la méthode BIMBY : réunion avec les habitants, permanence d'un architecte-conseil ...
- Valoriser les tests au sein de l'observatoire du logement et de l'habitat

TEMPORALITE

2016

FINANCEMENT

A construire

PROJETS CONNEXES EN LIEN AVEC L'ACTION PROPOSEE

Fiche action 3.3 - Favoriser le renouvellement de l'habitat en centre bourg

REFERENCES

Action BIMBY de la commune de Verdun sur Garonne.

Fiche action 3.3

Favoriser le renouvellement de l'habitat en centre bourg

2016

QUOI

Chercher à donner envie de vivre dans les centres bourgs pour lutter contre le phénomène de vacance. Proposer des formes d'habitat alternatif à la maison individuelle avec les mêmes « qualité » d'usage : espaces extérieurs (terrasse, jardin, ...), places de stationnement, isolation phonique, ...

POURQUOI

Le territoire est attractif pour le logement, les rythmes de construction s'emballent (doublement de la population en 10 ans) et au même moment la vacance augmente en centre bourg. Le développement d'habitat en périphérie concoure à vider les centres bourgs de leurs habitants, à appauvrir leur vie sociale, commerciale et de service.

QUI

Les acteurs publics du logement (bailleurs, collectivités, ...) et les acteurs privés (propriétaires, promoteurs, ...)
2 à 3 communes volontaires en partenariat avec un bailleur et le soutien des EPCI

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Répartir les territoires test en cherchant des situations contrastées (maisons de maître, maison individuelle, maison accessible PMT, ...) : présélectionner un ou deux bâtis par commune volontaire en lien avec la DDT
- Réaliser une fiche synthèse par bâtiment
- Organiser une visite sur site avec le bailleur et arrêter les conditions de réalisation
- Opération test de réhabilitation avec un bailleur pour faire acte de démonstration. Eventuellement proposer un concours d'idées citoyennes pour un habitat alternatif (*) ou participation à un concours type Europan (**)
- Dans le même temps, analyser l'opportunité d'incitation financière (exonérations, ...) ou de contraintes (taxations des logements vacants, ...) pour les propriétaires de logements dans les centres bourgs
- Valoriser les tests en présentant les différentes typologies et les outils utilisables y compris fiscaux

() définition au sens de la loi ALUR : regroupement de ménages mutualisant leurs ressources pour concevoir, réaliser et financer ensemble leur logement, au sein d'un bâtiment collectif*

*(**) exemple Europan 13 : concours européen de projet urbano-architecturaux suivi de réalisations, monté en partenariat avec des villes, collectivités et maîtres d'ouvrage européens. Le thème : La Ville adaptable : Auto-Organisation - Partage - Projet (Processus). Répondre aux grands enjeux de l'adaptabilité des villes européennes : adaptation à la nécessité d'un développement plus durable, au rythme des usages et de la nature, en particulier en période de ralentissement économique.*

TEMPORALITE

2016-2017 pour le recensement et l'analyse des biens
Long terme pour la mise en œuvre

FINANCEMENT

A construire

PROJETS CONNEXES EN LIEN AVEC L'ACTION PROPOSEE

REFERENCES

Îlot Arc de Triomphe à Saintes – Charente-Maritime. Lancement d'un concours Européen pour la revitalisation d'un quartier historique ayant débouché à terme sur la construction de 64 logements.



Fiche action 3.4

Développer des services innovants en centre bourg

2016

QUOI

Développer des services en centre bourg pour donner l'envie d'y vivre au plus proche des services. Rendre l'habitat du centre bourg plus attractif que l'habitat individuel en périphérie grâce à un meilleur accès aux services (services à la personne, commerces, économie collaborative et de partage,...). Ces services peuvent prendre la forme soit d'une conciergerie (*) avec une personne qui assure les services au plus près des habitants (aller chercher un colis, menus bricolages, entretien de la maison,...), soit les habitants qui s'organisent eux-mêmes pour le partage des services. Ainsi ces échanges permettent de recréer du lien social.

() Une conciergerie est un lieu bien identifié au sein d'un quartier ou d'un bourg où l'on trouve un concierge qui propose aux habitants différents services de proximité dans un esprit de partage solidaire.*

POURQUOI

Le territoire est attractif pour le logement, les rythmes de construction s'emballent (doublement de la population en 10 ans) et au même moment la vacance augmente en centre bourg. Le développement d'habitat en périphérie concourt à vider les centres bourgs de leurs habitants, à appauvrir leur vie sociale, commerciale et de service. Les habitants dépendants de la voiture individuelle pour leurs déplacements « consomment » leurs loisirs, leurs services, leur vie sociale à l'extérieur du territoire à proximité de leurs lieux d'emploi accentuant l'effet de territoire « dortoir ».

QUI

Une association ou un privé, éventuellement une collectivité (commune ou intercommunalité) pour amorcer le processus. Elle peut utiliser les services des volontaires du service civique. La collectivité peut aussi mettre à disposition des locaux, organiser la concertation avec les habitants, apporter un appui à la communication, participer à la recherche de partenaires, ...

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

Organiser la concertation avec les habitants.

Lancer un appel à idées citoyennes.

Se rapprocher des services publics comme La Poste

Analyser les possibilités de développement d'une conciergerie. Si analyse favorable rechercher locaux disponibles.

TEMPORALITE

2016-2018

FINANCEMENT

A construire

PROJETS CONNEXES EN LIEN AVEC L'ACTION PROPOSEE

En lien avec l'action 3 « Favoriser le renouvellement de l'habitat en centre bourg » et avec l'axe 4 « Renouveau économique »

REFERENCES

Des structures ont développé leurs services pour mettre en relation des habitants d'un même quartier qui cherchent à offrir un service ou à en bénéficier. C'est le cas de « lulu dans ma rue » (<http://www.luludansmarue.org>) qui propose l'intermédiaire d'un concierge (présent physiquement) pour mettre en relation les habitants de façon personnalisée, ou de la plateforme collaborative « monptivoisinage ». (<https://www.monptivoisinage.com>) qui n'a pas recours à un intermédiaire physique.

Axe 4

Renouveau économique

(économie)

Pour rappel, la stratégie développée :

S'accorder sur une stratégie économique partagée et permettre le développement de programmes économiques innovants

Pour mettre en oeuvre la stratégie, 3 actions ont été identifiées :

Fiche action 4.1 - Diagnostiquer (Les ZAE, les entreprises, les besoins...) à l'échelle de tout le territoire y compris diagnostic fiscal

Fiche action 4.2 - - Identifier les lieux préférentiels pour développer des tiers lieux

Fiche action 4.3 - Élaborer un projet économique commun

Fiche action 4.1

Diagnostiquer (Les ZAE, les entreprises, les besoins...) à l'échelle de tout le territoire y compris diagnostic fiscal 2016

QUOI

Diagnostic de développement économique sur l'ensemble du territoire (diagnostic prospectif, ZAE, ZI, agriculture, tourisme, résidentiel, industriel, ...).

POURQUOI

Partage d'un diagnostic des forces et faiblesses du territoire pour permettre de construire une stratégie commune de développement économique
Conditionnement et fondement des projets à venir.
Cohérence du projet et de son dimensionnement notamment entre centres bourgs et ZA

QUI

Comité technique mis en place sous l'égide de l' élu référent de l'axe 4
Partenaires internes aux EPCI et externes : chambres consulaires, conseils départemental (ADE82) et régional, MADEELI (*), EPCI voisins, AUAT (**), ...
Assistance par un bureau d'étude

() Mon Agence de Développement Économique, de l'Export et de l'Innovation (régionale)*

*(**) Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire urbaine*

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Collecte des informations existantes y compris fiscales, mutualisation et vérification de leur fiabilité
- Préparation d'un cahier des charges pour choisir un bureau d'études

Mission confiée : réaliser le diagnostic pour aboutir à des propositions de scénarios de projets de développement économique en tenant compte des collectivités voisines du Nord toulousain et du Grand Montauban

Le recueil des données devra être complété par des entretiens individuels ou collectifs avec les acteurs du territoire

- Choix et mise en place du bureau d'études
- Réalisation du diagnostic et présentation des scénarios pour permettre de réaliser l'action 2 : « mettre au point un projet économique commun »

TEMPORALITE

Lancement 2016

FINANCEMENT

A construire

PROJETS CONNEXES EN LIEN AVEC L'ACTION PROPOSEE

Schéma régional de développement économique (SRDE) de 2011, mise à jour attendue avec la nouvelle région

Réflexion en cours d'ADE82 sur les axes stratégiques de développement de la structure

Action préalable à l'action 2 : « mettre au point un projet économique commun »

Tenir compte de l'action 3 « Développer des Tiers-Lieux » dans la réflexion et les scénarios

Fiche action 4.2

Identifier les lieux préférentiels pour développer des tiers lieux

2016

QUOI

Tiers-Lieux* permettant d'offrir une alternative aux travailleurs mobiles et aux indépendants du territoire

POURQUOI

Créer de l'activité sur le territoire au plus proche des habitants.

Proposer une alternative aux déplacements pendulaires vers les deux pôles économiques (Toulouse et Montauban)

Participer au développement numérique et alternatif du territoire tout en attirant de nouvelles populations dans une logique de cohérence territoriale élargie

QUI

Les communes et leurs EPCI pour favoriser l'émergence, voire trouver et (ou) mettre à disposition des locaux

Les acteurs privés ou associatifs pour assurer l'animation voire porter le projet

Partenaires : réseaux de Tiers-Lieux régionaux ou nationaux pour la mise en réseau ; associations d'habitants pour favoriser l'appropriation, les acteurs publics pour diversifier les services proposés (Pôle Emploi, Service fiscaux, La Poste, CCI, etc...)

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

1ère phase : Contacter « Espace relais entreprises » et « la mutinerie village »

Réaliser une étude de faisabilité

Si les résultats de l'étude sont positifs poursuite de l'action sinon abandon

2ème phase conditionnelle :

Identifier les lieux potentiels

Réaliser un plan de financement

Travaux et réalisations

Ouverture au public et plan de communication

TEMPORALITE

1ère phase : 2016-2017

2ème phase conditionnelle : 2020

FINANCEMENT

A construire

PROJETS CONNEXES EN LIEN AVEC L'ACTION PROPOSEE

En lien avec l'action 4.3 « Projet économique commun » et avec l'action de l'axe 3 « Développer des services innovants en centre bourg »

REFERENCES / CONTACTS

Espace relais entreprises Volvestre (Languedoc)

Dominique Valentin - Fondateur des espaces relais entreprises - d.valentin@relais-d-entreprises.com / 06.82.03.01.44

La mutinerie village (Le Perche)

Antoine Van Den Broek - Co-fondateur de la Mutinerie - antoine@mutinerie.org / 06.58.16.18.89


Ze village

Xavier de Maznod - Fondateur de Zevillage

xm@adverbe.com / 06.11.72.19.14


Réseau des cantines numériques





Nous contacter au 06.72.36.02.32 | contact@relais-entreprises.fr



Accueil Présentation Affiliés au réseau Télétravail Votre espace Contact Q

Espace de travail, immobilier de travail flexible, coworking, location de bureaux, télétravail...



- **Collectivités**
Une commune, communauté de communes, d'agglomérations ou une SEM d'aménagement ?
- **Entreprises**
Une organisation syndicale du travail, une entreprise ou une administration ?
- **Salariés**
Un acteur de l'aménagement du territoire, un salarié ou un opérateur de transport ?
- **Affiliés**
Un propriétaire d'immobilier de travail désireux d'intégrer un réseau national ?

Relais d'entreprises, un concept qui a pour ambition de le déployer autour de Toulouse et des Grandes Villes de France.

() Tiers-lieux : démarche collective qui permet sur un même lieu de partager et interconnecter des biens, des savoirs et des savoirs faire. Sous ce mot « chapeau » sont rassemblés sous une même et grande famille les espaces des espaces de travail partagés avec mise en réseau des travailleurs pour encourager l'échange et l'ouverture (co-working), des espaces organisés avec tous les outils nécessaires pour fabriquer ou faire des recherches (Fablab), des laboratoires communautaires ouverts où des gens (les hackers) peuvent partager ressources et savoir (HackerSpace), des espaces-temps dédiés à la réparation d'objets et organisé à un niveau local, entre des personnes qui habitent ou fréquentent un même endroit, où des outils sont mis à leur disposition, et où ils peuvent réparer un objet qu'ils ont apporté, aidés par des volontaires (Repair'Café), ...*

Fiche action 4.3

Élaborer un projet économique commun

2017

QUOI

Mettre en place un projet économique commun et partagé

POURQUOI

Construire une stratégie commune de développement économique

Assurer la cohérence, la complémentarité et la priorisation des projets économiques à l'échelle du territoire

Mettre en place une gouvernance commune pour piloter cette stratégie

QUI

Même comité technique que celui de l'action 4.1

Partenaires internes aux EPCI et externes : chambres consulaires, conseils départemental et régional, MADEELI (*), EPCI voisins, AUAT (**), ...

Assistance par le bureau d'étude de l'action 1 ou éventuellement nouvel expert

() Mon Agence de Développement Économique, de l'Export et de l'Innovation (régionale)*

*(**) Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire urbaine*

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Analyse et comparaison des scénarios de développement économiques proposés à partir d'un travail collectif avec les partenaires
- Choix d'un scénario pour un schéma partagé
- Formalisation d'un plan d'actions du projet de développement économique
- Mise en place d'une gouvernance pour la mise en oeuvre du schéma
- Sensibilisation et animation avec un projet de marketing territorial

TEMPORALITE

2017 Schéma validé (à l'issue de l'action 1 « Diagnostic économique »)

2017-2018 : démarrage des premières actions

FINANCEMENT

A construire

PROJETS CONNEXES EN LIEN AVEC L'ACTION PROPOSEE

Dépendant de l'action 1 « Diagnostic économique »

Schéma régional de développement économique (SRDE) de 2011, mise à jour attendue avec la nouvelle région

Réflexion en cours d'ADE82 sur les axes stratégiques de développement de la structure

Tenir compte de l'action 4.2 « Développer des Tiers-Lieux » dans la réflexion et les scénarios

Collectivités participantes

Communauté de communes Garonne et Canal

Communes de Escatalens, Finhan, Lacourt-Saint-Pierre, Monbéqui, Montbartier, Montech.

Communauté de communes Pays de Garonne et Gascogne

Communes de Aucamville, Beaupuy, Bouillac, Bourret, Comberouger, Mas-Grenier, Saint-Sardos, Savenès, Verdun sur Garonne.

Communauté de communes Terroir Grisolles Villebrumier

Communes de Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles, Labastide-Saint-Pierre, Nohic, Orgueil, Pompignan, Reynies, Varennes, Villebrumier.

Equipe de concepteurs

Passagers des villes, CITEC, Chronos, MRP, Katalyse

Pilotage et accompagnement de la démarche

DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
DDT de Tarn et Garonne

Contacts

DREAL Midi-Pyrénées : Louise Walther-Vieilledent
courriel : louise.walther@developpement-durable.gouv.fr
Téléphone : 05 61 58 65 60

DDT du Tarn-et-Garonne : Didier Videau
courriel : didier.videau@tarn-et-garonne.gouv.fr
téléphone : 05 63 22 25 84